

Mali : Sixième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation et d'augmentation du niveau d'accès — Rapport des services du FMI, annexe d'information, déclaration du représentant des services du FMI; déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Mali; communiqué de presse

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et de l'examen de la demande des autorités maliennes visant à modifier des critères de réalisation et à relever leur niveau d'accès aux ressources du FMI, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI pour la sixième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de modification de critères de réalisation et d'augmentation du niveau d'accès, préparé au terme des entretiens avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 19 avril 2011. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 26 mai 2011. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Annexe d'information
- Déclaration du représentant des services du FMI, en date du 8 juin 2001, actualisant les informations relatives à l'évolution récente
- Déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Mali
- Communiqué de presse résumant les travaux du Conseil d'administration à sa réunion du 13 juin 2001 sur le rapport des services du FMI, qui a conclu l'examen de la demande et/ou de la revue

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI*

Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités maliennes*

Protocole d'accord technique*

Mali — Évaluation *ex post* de la mise en œuvre sur longue période des programmes

Note d'information au public, résumant les travaux du Conseil d'administration à sa réunion du 13 juin 2011 sur l'évaluation *ex post* de la mise en œuvre sur longue période des programmes

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer les marchés financiers.

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations par courrier électronique à publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Adresse électronique : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington, D.C.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

Sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, et demande de modification de critères de réalisation et d'augmentation du niveau d'accès

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

Le 26 mai 2011

Entretiens. Les entretiens se sont déroulés d'abord à Bamako du 21 mars au 1^{er} avril 2011, puis à Washington du 15 au 19 avril. La mission était composée de M. Josz (chef de mission), de M^{me} Farahbaksh et de MM. Ghazanchyan et Hitaj (tous du Département AFR), Belhocine (du Département FAD), Féler (représentant résident) et Traoré (économiste local). Les membres de la mission ont rencontré MM. Touré et Bouaré, le précédent et l'actuel Ministre de l'économie et des finances, et Ly, Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ainsi que d'autres ministres et hauts responsables, le Vice-président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, et des représentants du secteur privé, des syndicats, de la société civile et de la communauté des donateurs.

Accord FEC. L'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), dont le montant est de 27,99 millions de DTS (30 % de la quote-part), a été approuvé le 28 mai 2008. La cinquième revue a été achevée le 26 janvier 2011 et l'accord a été prolongé jusqu'à la fin de décembre 2011. Les autorités demandent que le septième décaissement au titre de l'accord (1 million de DTS) soit effectué et que le niveau d'accès soit augmenté de 25 millions de DTS (27 % de la quote-part) afin d'amortir les répercussions des crises ivoirienne et libyenne.

Point de vue des services du FMI. Compte tenu de la mise en œuvre vigoureuse du programme et des politiques que les autorités entendent mener, ainsi que des répercussions des chocs extérieurs sur l'économie malienne, les services du FMI recommandent d'achever la sixième revue, de modifier les critères de réalisation (CR) applicables à la septième et dernière revue et d'augmenter le niveau d'accès.

Table des matières	Page
Résumé analytique	4
I. Informations générales	5
II. Évolution récente de l'économie et application du programme	5
III. Questions liées au programme	8
A. Le cadre macroéconomique	8
B. Politique et réforme budgétaires	9
C. Viabilité de la dette	12
D. Autres réformes structurelles	12
E. Modalités et risques du programme	13
IV. Évaluation par les services du FMI	14
Annexe I. Lettre d'intention	26
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières.....	28
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique.....	49
 Graphiques	
1. Évolution de la situation macroéconomique, 2008–14.....	7
2. Composantes du panier de produits pétroliers, janvier 2006-avril 2011	11
 Tableaux du texte	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2008–14	9
2. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2010–11	10
 Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2008–14	16
2. Comptes nationaux, 2008–14.....	17
3. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–14, en milliards de FCFA.....	18
4. Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–14, en pourcentage du PIB	19
5. Balance des paiements, 2008–14	20
6. Situation monétaire, 2008–14	21
7. Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2002–10.....	22
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008–17	23
9. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2008–11.....	24
10. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2008.....	25

SIGLES ET ACRONYMES

AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
BHM	Banque de l’habitat du Mali
CMDT	Compagnie malienne pour le développement des textiles
CR	Critère de réalisation
DGD	Direction générale des douanes
DGDP	Direction générale de la dette publique
DGI	Direction générale des impôts
DME	Direction des moyennes entreprises
DNDC	Direction nationale des domaines et du cadastre
DNTCP	Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique
DSRP-C	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
EDM	Energie du Mali
EITI	Initiative de transparence des industries extractives
FCFA	Franc CFA
FEC	Facilité élargie de crédit
GFP	Gestion des finances publiques
LI	Lettre d’intention
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
PGT	Paierie générale du Trésor
PME	Petites et moyennes entreprises
RGD	Recette générale du district
SOTELMA	Société de télécommunications du Mali
TOFE	Tableau des opérations financières consolidées de l’État
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine

Résumé analytique

Le programme a donné de bons résultats, ce qui a contribué à une situation macroéconomique favorable en 2010. Tous les critères de réalisation (CR) ont été atteints, de même que les objectifs indicatifs fixés pour la fin de décembre, sauf celui concernant les dépenses prioritaires, qui a été manqué de peu. Les autorités ont mis en œuvre toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels pour la fin de l'année, à l'exception d'une seule dont l'application est en bonne voie.

Les autorités demandent que le niveau d'accès dans le cadre de l'accord FEC soit augmenté de 25 millions de DTS (27 % de la quote-part) afin de faire face aux répercussions des crises ivoirienne et libyenne. À cause en partie de ces chocs, le déficit global des paiements dépassera les anticipations initiales en 2011, de sorte qu'il faudra puiser substantiellement dans les réserves de change de la BCEAO. Après 2011, la balance des paiements devrait normalement se redresser, ce qui montre bien la nature soudaine et temporaire de ces chocs.

Face à ces chocs extérieurs, les autorités prévoient de continuer d'appliquer des politiques macroéconomiques axées sur la stabilité, ainsi que des mesures visant à renforcer la croissance et à réduire la pauvreté. À cet égard :

- Elles présenteront au Parlement une loi de finances rectificative prévoyant des ressources pour les dépenses sous-estimées dans la loi de finances initiale, ainsi que des ajustements dans les secteurs non prioritaires, afin de s'attaquer aux répercussions des récents chocs externes sur le budget sans modifier sensiblement l'objectif fixé pour le déficit.
- Elles poursuivront les réformes capitales engagées dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales, de la gestion des finances publiques (GFP), du développement du secteur financier, de la filière coton et du secteur de l'électricité.

Il est urgent d'ajuster les prix intérieurs de l'énergie aux cours internationaux du pétrole afin de ménager des ressources pour appliquer le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (DSRP-C). Le relèvement de ces prix permettrait d'éviter de perdre des recettes budgétaires qui sont absolument nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Sur la base des résultats obtenus par les autorités et des politiques qu'elles entendent mener, et compte tenu des répercussions des chocs extérieurs sur l'économie malienne, les services du FMI recommandent d'achever la revue, de modifier les CR applicables à la septième et dernière revue et d'augmenter le niveau d'accès.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. **En avril 2011, M. Touré, Président de la République, a chargé un nouveau gouvernement de préparer les élections présidentielles et parlementaires prévues pour le milieu de 2012.** Ce gouvernement a l'intention de poursuivre en coopération avec le FMI les réformes économiques et financières en cours. La sécurité continue de se dégrader dans le nord du pays, où des activités terroristes ont été signalées.

2. **Le gouvernement a amorcé les travaux préparatoires de son troisième DSRP-C en collaboration avec la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.** Le DSRP-C III servira de cadre à ses politiques économiques, financières et sectorielles pour la période 2012-17. Il guidera la préparation de la loi de finances pour 2012 et devrait être normalement achevé d'ici à la fin de 2011 (paragraphe 9 du MPEF).

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET APPLICATION DU PROGRAMME

3. **L'économie est restée sur une trajectoire de croissance robuste et l'inflation a été faible.** La croissance du PIB réel a atteint 5,8 % en 2010, grâce à l'expansion vigoureuse du secteur de l'agriculture (+ 16,1 %), qui a plus que compensé le fort recul de la production d'or (- 14,3 %) imputable à des difficultés depuis lors surmontées (graphique 1, tableaux 1 et 2). La récente flambée des cours internationaux des denrées alimentaires ne s'est pas répercutée jusqu'à présent sur l'inflation (en moyenne 1,4 % en 2010 et 1,6 % pour les 12 mois ayant pris fin en avril 2011) grâce à la bonne récolte de 2010.

4. **Les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu au programme.** Le solde budgétaire de base¹ a affiché un déficit de 1,2 % du PIB en 2010, contre 2,4 % dans le programme (tableaux 3 et 4 ; paragraphe 6 du MPEF). Cet écart s'explique par les bons résultats en matière de recettes et le ralentissement des dépenses dû en partie à des retards dans l'exécution des dépenses en capital causées par le rejet des offres ne respectant pas les règles en matière de marchés publics. En ce qui concerne les instances de paiement, l'encours de la fin de 2009 (2,8 % du PIB) avait été apuré à la fin d'août 2010 et celui de la fin de 2010 (1,5 % du PIB) était légèrement inférieur au montant prévu au programme.

5. **Après l'excédent exceptionnel observé en 2009, la balance des paiements s'est sensiblement dégradée en 2010.** Le déficit courant, dons inclus, a légèrement augmenté (pour passer à 7,5 % du PIB), le renchérissement du pétrole et la chute de la production d'or ayant neutralisé l'effet favorable de la hausse des cours de l'or et du coton (paragraphe 3, tableau 5). L'excédent du compte de capital et d'opérations financières est tombé à 5,6 % du

¹ Ce solde (recettes hors dons, déduction faite des dépenses financées sur ressources intérieures), qui mesure la position budgétaire résultant des flux recettes/dépenses sous le contrôle des autorités, sert de point d'ancrage à la politique budgétaire.

PIB en 2010, contre le niveau exceptionnel de 13,1% du PIB enregistré en 2009 grâce aux apports de capitaux générés par la privatisation de la société de télécommunications (400 millions de dollars EU) et l'allocation de DTS (74 millions de DTS). En conséquence, la balance globale des paiements a accusé un déficit d'environ 174 millions de dollars EU.

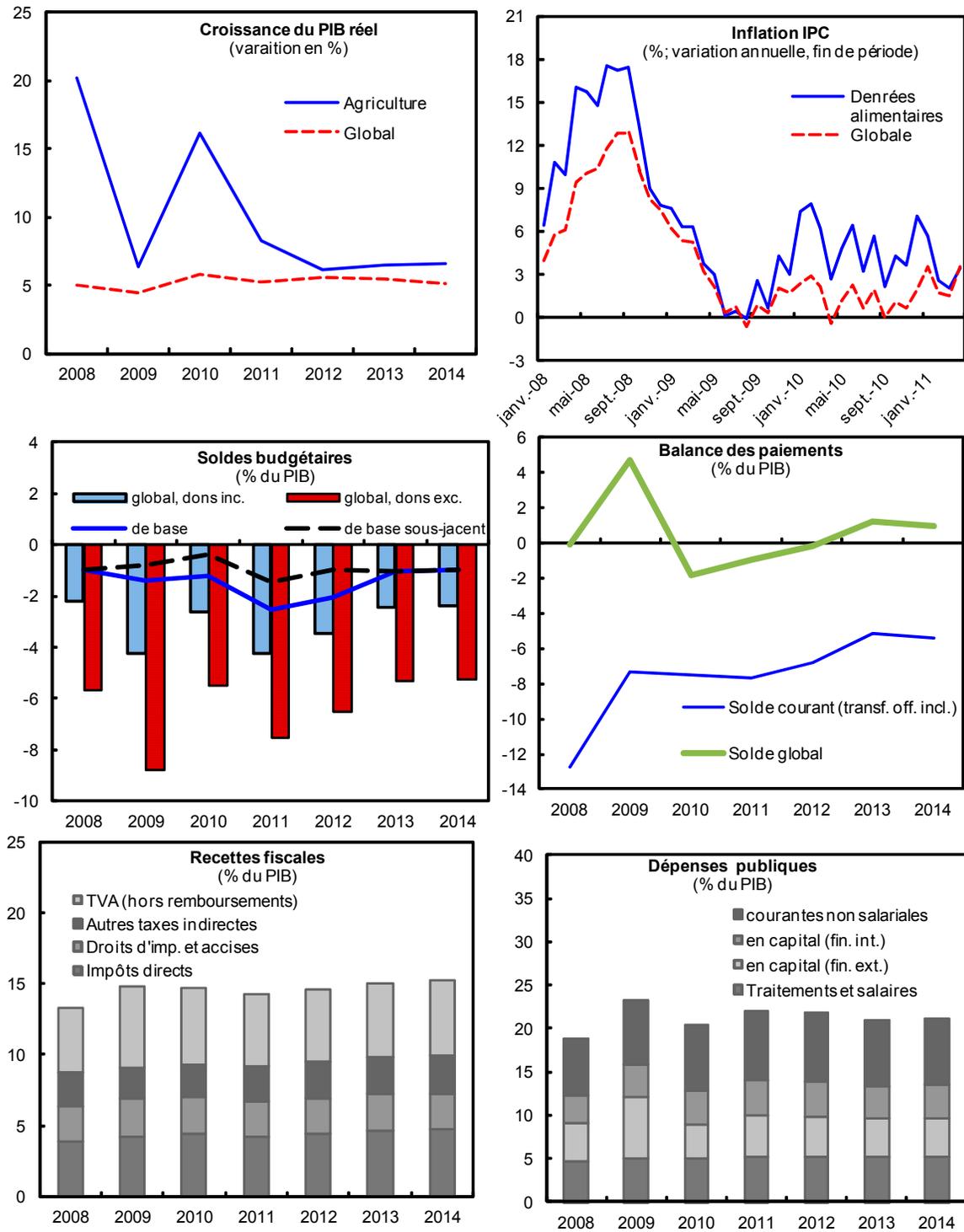
6. **La progression de la masse monétaire au sens large (tirée par le crédit intérieur) a été inférieure à celle du PIB nominal en 2010.** Le crédit au secteur privé a augmenté de 13,5 % du fait d'une hausse de la demande de crédits pendant la campagne agricole et de crédit à la consommation au dernier trimestre (tableau 6).

7. **La solidité financière du secteur bancaire s'est légèrement améliorée en 2010.** Les fonds propres du système bancaire sont passés à 11 % des actifs, toutes les banques, sauf une, ayant respecté le nouveau ratio minimum (plus élevé) de fonds propres (5 milliards de FCFA, soit environ 10 millions de dollars EU). Toutefois, les prêts improductifs (22 % du total des prêts) demeurent importants (tableau 7).

8. **Presque tous les objectifs quantitatifs fixés pour la fin de décembre 2010 ont été atteints** (tableau 1 et paragraphe 6 du MPEF). La seule exception concerne le plancher fixé pour les dépenses prioritaires qui a été manqué de peu (1,8 milliard de FCFA, soit 0,04 % du PIB).

9. **Sur le front structurel, toutes les mesures faisant l'objet de repères pour la fin de 2010 ont été mises en œuvre, à l'exception d'une seule** (tableau 2 et paragraphe 7 du MPEF). Cette dernière mesure concerne les actions à mener pour garantir le paiement en temps voulu des crédits de TVA. Le gouvernement commencera d'ici peu à provisionner le compte du Trésor ouvert à la BCEAO pour rembourser les crédits de TVA (paragraphe 19 du MPEF). L'application des mesures faisant l'objet de repères structurels pour la septième revue est aussi en bonne voie (paragraphe 18, 25 et 29 et tableau 4 du MPEF).

Graphique 1. Mali — Évolution de la situation macroéconomique, 2008–14



Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

III. QUESTIONS LIÉES AU PROGRAMME

A. Le cadre macroéconomique

10. **L'économie malienne a été touchée par la crise ivoirienne et le conflit libyen** (paragraphe 10-12 du MPEF). Ces crises ont affaibli la balance des paiements en raison de la hausse des coûts de transport, des pertes d'envois de fonds par les travailleurs expatriés et d'une baisse des exportations et de l'investissement direct étranger. En outre, la position du système bancaire sur la Côte d'Ivoire, essentiellement sous forme de titres d'État, est de l'ordre de 100 milliards de FCFA, soit 2 % du PIB et environ 60 % des fonds propres du secteur bancaire. Le conflit en Libye pose également un risque pour le secteur bancaire en ce sens que le gouvernement libyen est l'actionnaire majoritaire de deux banques locales et détient des actifs de l'ordre de 3 % de l'ensemble du système bancaire.

11. **Nonobstant ces chocs et la hausse des cours internationaux des produits de base, les perspectives macroéconomiques restent favorables** (tableau 1 du texte et tableaux 1-6). D'après les projections, le taux de croissance du PIB réel, tiré par les filières agricole et aurifère, devrait dépasser 5 % au cours de la période de 2011-14. Le taux d'inflation moyen passerait à 3,5 % en 2011, sous l'effet de l'augmentation des coûts de transport imputable à la crise ivoirienne et à certaines répercussions différées de la hausse des cours des produits alimentaires et pétroliers. Toutefois, à supposer que la pluviosité soit bonne, il devrait par la suite tomber en deçà de 3 % (l'objectif de convergence de l'UEMOA). L'effet global de la hausse des cours internationaux des produits de base sur la balance des paiements est positif en 2011 en raison du niveau très élevé du cours de l'or (qui représente environ les trois-quarts des exportations maliennes). Cependant, même si l'on prenait par hypothèse un retour à la normale en Côte d'Ivoire pendant le second semestre de l'année, la balance des paiements resterait déficitaire en 2011, ce qui nécessiterait de puiser substantiellement (103 millions de dollars EU approximativement) dans les réserves de change de la BCEAO. Après 2011, elle devrait devenir excédentaire grâce à l'augmentation de la production d'or en 2012-13. La relance budgétaire de 2009-12, financée par les recettes tirées de la privatisation de la SOTELMA (société de télécommunications), a placé le déficit budgétaire de base sur une trajectoire qui diverge de son niveau viable (environ 1 % du PIB)². Pendant cette période, la politique budgétaire visera à maintenir le solde de base sous-jacent (hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA) à un niveau proche de la viabilité.

² Compte tenu du volume de l'aide budgétaire générale anticipé à moyen terme, les services du FMI estiment que le niveau viable du déficit budgétaire de base est de l'ordre de 1 % du PIB.

Tableau 1 du texte. Mali — Indicateurs économiques et financiers, 2008–14									
	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014
			Prog. ¹	Est.	Prog. ²	Prog. rév.		Proj.	
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
PIB réel	5,0	4,5	5,1	5,8	6,0	5,3	5,5	5,5	5,1
Inflation IPC (moyenne)	9,1	2,2	2,1	1,4	2,0	3,5	2,2	2,3	2,3
Recettes	15,5	17,1	16,9	17,4	16,4	16,7	17,1	17,5	17,7
Dons	3,4	4,6	3,9	2,9	4,7	3,3	3,0	2,9	2,9
Total des dépenses et prêts nets	21,2	25,9	25,5	22,9	25,4	24,2	23,6	22,8	22,9
Solde global (base ordonnancement, dons inclus)	-2,2	-4,2	-4,6	-2,6	-4,3	-4,2	-3,5	-2,5	-2,4
Solde de base ³	-1,0	-1,4	-2,4	-1,2	-2,0	-2,5	-2,0	-1,0	-1,0
Solde de base sous-jacent ⁴	-1,0	-0,8	-1,1	-0,4	-1,3	-1,4	-1,0	-1,0	-1,0
Dettes publiques, total	21,6	24,2	26,2	27,8	29,8	27,5	28,1	28,4	28,7
Solde extérieur courant (transferts officiels inclus)	-12,7	-7,3	-7,9	-7,5	-8,0	-7,7	-6,8	-5,1	-5,4
Balance globale des paiements	-0,1	5,0	-0,5	-1,9	0,4	-1,0	-0,2	1,2	0,9
Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.									
¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et 4 ^{ème} revue au titre de la FEC.									
² Rapport des services du FMI n°11/37 : Mali — Cinquième revue au titre de la FEC.									
³ Défini à la note 3 du tableau 3.									
⁴ Défini à la note 4 du tableau 3.									

B. Politique et réforme budgétaires

12. **Les autorités présenteront au Parlement une loi de finances rectificative qui prévoira les ressources nécessaires pour les crédits de TVA et s'attaquera aux répercussions des récents chocs extérieurs sur le budget, tout en maintenant pour ainsi dire inchangé l'objectif de déficit** (tableau 2 du texte et tableaux 3-4 ; paragraphes 15-17 du MPEF). Cette loi visera un objectif de déficit budgétaire de base sous-jacent très proche de celui prévu dans la loi de finances initiale (1,4 % du PIB) compte tenu du tour expansionniste donné à la politique budgétaire par l'utilisation des recettes tirées de la privatisation de la SOTELMA et de la nécessité de freiner l'absorption intérieure afin de limiter le déficit de la balance des paiements (paragraphe 11). Pour renforcer la confiance dans le système de TVA, elle corrigera la sous-estimation dans la loi de finances initiale du remboursement des crédits de TVA (0,6 % du PIB). Les dépenses courantes augmenteront (de 0,4 % du PIB) sous l'effet de transferts supplémentaires à la société d'électricité (paragraphe 13) et de la nécessité de faciliter le retour des migrants de Côte d'Ivoire et de Libye, ainsi que d'une augmentation des crédits à l'agriculture et des dépenses au titre de la préparation des élections. Ces dépenses supplémentaires seront financées par un accroissement des recettes fiscales et non fiscales (grâce, respectivement, à une meilleure administration de l'impôt et à une augmentation des dividendes des sociétés aurifères) et à une certaine compression des dépenses en capital non prioritaires. Néanmoins, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures resteront pour ainsi dire inchangées sous l'effet du report, pour non-exécution en 2010, de dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA. Les dépenses en capital financées

sur ressources extérieures diminueront (de 2,3 % du PIB) à cause de la révision à la baisse des prêts et des dons projets compte tenu de l'exécution du budget de 2010.

	2010		2011		(b)-(a)	
	Prog. ¹	Est.	Budget	Prog. ²	LdF rect./ Prog. rév.	
	(a)			(b)		
	(Pourcentage du PIB)					
Recettes totales et dons	20,9	20,3	21,8	21,1	20,0	-1,9
Recettes fiscales	14,7	14,7	14,9	14,4	14,3	-0,6
<i>Dont</i> : remboursements de TVA	0,0	-0,1	-0,1	-0,6	-0,7	-0,6
Recettes non fiscales ³	2,2	2,7	2,0	2,0	2,4	0,4
Dons	3,9	2,9	5,0	4,7	3,3	-1,7
Dépenses totales et prêts nets (ordonnancements)	25,5	22,9	26,1	25,4	24,2	-1,9
Dépenses courantes	13,3	13,0	13,4	13,4	13,8	0,4
Dépenses en capital	10,1	7,9	11,2	10,5	8,9	-2,3
Financement extérieur	5,9	4,0	7,0	6,8	4,7	-2,3
Financement intérieur	4,2	3,9	4,1	3,7	4,2	0,0
Ajustement base caisse ⁴	-1,7	-1,8	-0,2	-0,2	-0,2	0,0
Solde budgétaire global (base caisse)	-6,3	-4,4	-4,4	-4,5	-4,4	0,0
Financement extérieur	3,5	2,8	3,2	3,5	2,7	-0,5
Financement intérieur	2,8	1,6	1,2	1,0	1,7	0,5
<i>Pour mémoire:</i>						
Solde budgétaire de base ⁵	-2,4	-1,2	-2,0	-2,0	-2,5	-0,6
Solde budgétaire de base sous-jacent ⁶	-1,1	-0,4	-1,2	-1,3	-1,4	-0,2

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue FEC.

² Rapport des services du FMI n°11/37 : Mali — Cinquième revue au titre de la FEC.

³ Fonds spéciaux et budgets annexes inclus.

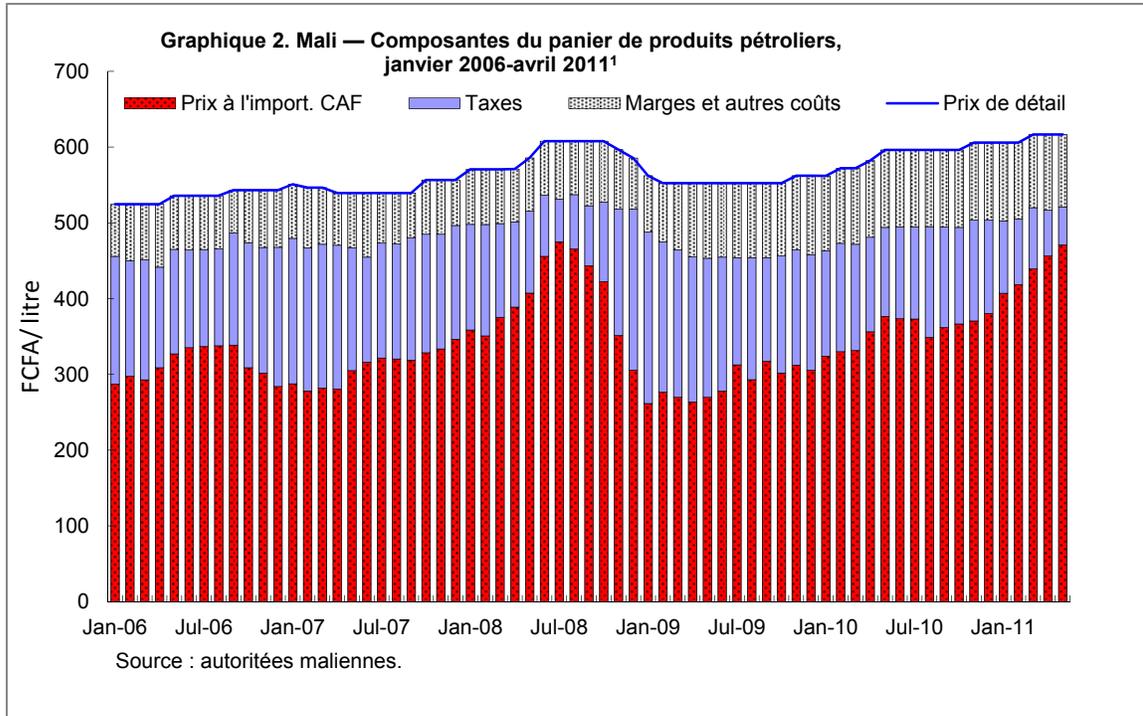
⁴ Variations des arriérés incluses.

⁵ Défini à la note 3 du tableau 3.

⁶ Défini à la note 4 du tableau 3.

13. **Les autorités prennent actuellement des mesures pour ajuster les prix intérieurs de l'énergie aux cours internationaux du pétrole.** Faute d'une modification des pratiques en matière de fixation des prix, la hausse de ces cours provoquerait une baisse des recettes fiscales tirées des carburants (de l'ordre de 0,6 % du PIB en 2011 par rapport à la loi de finances). Jusqu'à la fin du dernier exercice, le gouvernement a protégé les prix intérieurs des carburants contre la hausse des cours internationaux en ajustant régulièrement la fiscalité des importations afin de maintenir les prix à la pompe à un niveau relativement stable (graphique 2). Les autorités ont adopté en décembre 2010, et commencé à appliquer en mars 2011, un mécanisme permettant de répercuter les cours internationaux sur les prix intérieurs. Si le mécanisme n'est pas utilisé pour des raisons sociales, elles se sont engagées à prendre des mesures supplémentaires dans les domaines des recettes et des dépenses afin que le programme budgétaire puisse être exécuté comme prévu (paragraphe 16 du MPEF). De même, elles finalisent actuellement un mécanisme d'indexation des prix de l'électricité avec le concours de la Banque mondiale. Elles se sont engagées à l'utiliser au second semestre de

2011, afin soit de relever les prix, soit de calculer les transferts budgétaires nécessaires pour préserver la situation financière d'EDM, société de services d'utilité publique (paragraphe 36 du MPEF). Dans l'intervalle, elles ont décidé d'accroître (de 0,4 % du PIB) les transferts à EDM dans la loi de finances rectificative (paragraphe 17 du MPEF).



14. **Pour accroître les recettes et améliorer le climat des affaires, il faudra simplifier le code des impôts et moderniser les administrations fiscale et douanière** (paragraphe 18-21 du MPEF). En 2011, les autorités: i) continueront d'accorder la priorité à la réforme de la TVA; ii) adopteront une réforme en vue de simplifier le code des impôts et d'élargir l'assiette fiscale dans la loi de finances de 1012 (repère structurel; tableau 4 du MPEF); iii) connecteront les administrations fiscale et douanière au nouveau logiciel de comptabilité publique du Trésor afin de mieux suivre le recouvrement des recettes et iv) poursuivront les réformes amorcées à la direction des moyennes entreprises et aux douanes pour moderniser le recouvrement des impôts.

15. **Il sera crucial d'accélérer la réforme de la GFP pour améliorer la qualité des dépenses, la gestion de la trésorerie et la transparence budgétaire** (paragraphe 22–27 du MPEF). Les autorités continueront d'appliquer leur plan d'action révisable mis à jour en étroite collaboration avec les donateurs afin de renforcer la préparation, le suivi, l'exécution et l'audit du budget, ainsi que la gestion de la trésorerie. Dans le cadre du programme, les autorités: i) amélioreront le tableau des opérations financières consolidées de l'administration centrale (TOFE) ; ii) étudieront l'impact du transfert à la BCEAO de la plupart des comptes ouverts par des organismes publics dans les banques commerciales (repères structurels ; tableau 4 du MPEF) et iii) transcriront dans le droit malien les directives de l'UEMOA sur la

GFP. En outre, elles renforceront les mécanismes de surveillance pour s'attaquer aux déficiences de la GFP et du recouvrement des impôts constatées par le Vérificateur général et pour résorber les retards accumulés dans le domaine des audits³. Enfin, elles prépareront des rapports pour rapprocher les données sur les recettes des entreprises minières aurifères avec celles de l'État en vue d'adhérer à l'initiative sur la transparence des industries extractives (EITI ; paragraphe 38 du MPEF).

C. Viabilité de la dette

16. **Il convient de gérer avec prudence la dette afin d'en maintenir la viabilité** (paragraphe 28–29 du MPEF). Dans l'analyse de viabilité de la dette (AVD) de 2011, le risque de surendettement est passé de faible à modéré, une plus grande instabilité des exportations d'or ayant aggravé les facteurs de vulnérabilité⁴. Étant donné le recul des exportations d'or anticipé à moyen terme et la sensibilité de l'AVD aux conditions financières, les autorités continueront de financer leurs besoins extérieurs par des dons et des prêts concessionnels. Cependant, à l'occasion de l'AVD complète qui sera préparée en collaboration avec la Banque mondiale l'automne prochain, elles aimeraient déterminer l'enveloppe de prêts non concessionnels pour des investissements en infrastructures qui serait compatible avec la viabilité de la dette. Elles ont commencé à s'attaquer aux faiblesses de la comptabilité de la dette publique en établissant une base de données sur la dette intérieure contractée ou garantie par l'État et en l'actualisant (repère structurel ; tableau 4 du MPEF).

D. Autres réformes structurelles

17. **La croissance et une réduction de la pauvreté passent nécessairement par la stabilité financière et une accélération du développement du secteur financier** (paragraphe 31–33 du MPEF). Les autorités suivent étroitement les répercussions des crises ivoirienne et libyenne sur la stabilité du système bancaire. Dans le cadre de l'application de leur stratégie de développement du secteur financier, elles prévoient: i) d'achever la restructuration de la Banque de l'habitat (BHM) en vue de la vendre en 2012; ii) de relever le ratio de fonds propres imposé aux banques et aux autres établissements financiers; iii) de constituer des fonds de garantie (partielle) de prêts aux petites et moyennes entreprises; iv) de mettre en œuvre des initiatives visant à mobiliser les envois de fonds des migrants; v) de renforcer la surveillance des établissements de microfinance.

³ Selon le rapport annuel de 2010 du Vérificateur général, des procédures de dépenses irrégulières, y compris l'inobservation du code des marchés publics, et un recouvrement insuffisant des taxes sur les produits pétroliers ont fait perdre à l'État 35 milliards de FCFA (0,8 % du PIB) durant cet exercice.

⁴ [Mali : Analyse conjointe IDA/FMI de la viabilité de la dette \(Rapport du FMI n° 11/37\)](#).

18. **La privatisation de l'entreprise d'égrenage du coton (CMDT) se déroule comme prévu** (paragraphe 34 du MPEF). Le gouvernement a choisi un investisseur (sur trois offres) pour acheter deux des quatre filiales régionales de la CMDT et lancera un nouvel appel d'offres pour les filiales restantes. La privatisation est menée en étroite coopération avec la Banque mondiale afin d'assurer la viabilité économique et financière du secteur.

19. **Le gouvernement prend actuellement des mesures pour développer le secteur de l'électricité** (paragraphe 35-36 du MPEF). Les tarifs de l'électricité n'ont été relevés que de 4 % depuis 2004, alors que les cours internationaux du pétrole ont doublé. En conséquence, EDM a enregistré une perte (de l'ordre de 0,3 % du PIB) en 2010, le fioul étant l'une des principales sources de production d'énergie électrique au Mali. Pour l'avenir, les autorités prennent actuellement des mesures en vue de relever les prix (paragraphe 13). Elles mettent aussi en œuvre une stratégie visant à accroître la production en se connectant au réseau ivoirien et en développant le potentiel hydroélectrique national avec le concours de la Banque mondiale.

E. Modalités et risques du programme

20. **La dernière revue au titre de la FEC sera effectuée en fonction des CR fixés pour la fin de juin 2011 et de repères structurels non modifiés** (tableaux 3 et 4 du MPEF). Le CR révisé sur le financement de l'État par les banques et le marché et l'objectif indicatif révisé sur les recettes fiscales s'inspirent de la loi de finances rectificative (paragraphe 12). Les services du FMI proposent aussi: i) de modifier la définition de la dette extérieure non concessionnelle en retenant un critère fondé non plus sur la résidence mais sur la monnaie afin d'en faciliter le suivi, d'harmoniser les définitions entre les pays de l'UEMOA et de promouvoir le développement d'un marché financier dans la zone FCFA (paragraphe 14 du PAT)⁵ et ii) de limiter la définition d'émetteur de cette dette aux fins du programme à l'État et aux grandes entreprises publiques (EDM et CMDT), les seules entités du secteur public autorisées à contracter des emprunts extérieurs (paragraphe 15 du PAT). Les autres risques budgétaires susceptibles de découler des emprunts contractés en FCFA par ces sociétés publiques auprès de non-résidents sont atténués par la privatisation en cours de la CMDT (paragraphe 18) et la stratégie des autorités visant à développer le secteur de l'électricité (paragraphe 19).

21. **Le gouvernement demande d'augmenter de 25 millions de DTS (27 % de la quote-part) son accès aux ressources dans le cadre de l'accord actuellement en vigueur afin de faire face aux répercussions des crises ivoirienne et libyenne** (paragraphe 5 de la LI). On s'attend à ce que ces crises affaiblissent la balance des paiements (d'un montant de

⁵ Les services du FMI suivront de près les nouveaux emprunts contractés auprès d'entités dont la propriété ne relève pas en dernier ressort à la zone FCFA afin de s'assurer que la définition de la dette extérieure fondée sur la monnaie ne permette pas de contourner les limites imposées à la concessionnalité dans le programme.

l'ordre de 44 millions de DTS) en 2011 et contribue à ce qu'elle reste déficitaire pour le présent exercice, de sorte que le Mali devrait puiser substantiellement dans les réserves de change de la BCEAO (paragraphe 10). L'augmentation proposée porterait l'accès total aux ressources à 57 % de la quote-part, soit nettement en deçà de la norme de 120 % de la quote-part pour un accord triennal FEC et du plafond annuel de 100 % de la quote-part; cependant, l'encours des crédits du FMI au Mali atteint le taux sans précédent de 65 % de la quote-part (tableau 8). Les services du FMI proposent un décaissement rapide des nouvelles ressources accessibles, 20 millions de DTS étant mis à la disposition du Mali à la date de la sixième revue, car les répercussions de la crise ivoirienne devraient se faire sentir principalement pendant le premier semestre. La réaction rapide du FMI au besoin de financement immédiat du Mali devrait normalement servir de catalyseur pour mobiliser l'aide des donateurs à moyen terme et non la remplacer. Après 2011, la balance des paiements devrait se redresser, ce qui ferait ressortir la nature soudaine et temporaire des chocs causés par ces crises. Les bons antécédents du Mali en matière d'application des programmes, le faible niveau des crédits du FMI et une capacité adéquate à le rembourser sont des facteurs qui militent en faveur du niveau d'accès proposé.

22. **Des risques pèsent sur la mise en œuvre du programme.** Le cycle politique ou des dépenses plus élevées que prévu en matière de sécurité pourraient être à l'origine de dérapages budgétaires.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

23. **Les résultats du programme ont continué d'être bons en 2010.** Tous les CR ont été atteints, de même que les objectifs indicatifs fixés pour la fin de l'année, sauf celui concernant les dépenses prioritaires, qui a été manqué de peu. Les autorités ont mis en œuvre toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels pour la fin de l'année, à l'exception d'une seule (celle relative à l'application de mesures visant à améliorer le remboursement des crédits de TVA) dont l'application est en bonne voie.

24. **La loi de finances rectificative proposée permet de poursuivre comme prévu le programme en 2011.** Elle maintient à juste titre l'objectif de déficit pour ainsi dire inchangé, ce qui s'impose compte tenu du tour expansionniste donné à la politique budgétaire par l'utilisation des recettes tirées de la privatisation de la SOTELMA et de la nécessité de freiner l'absorption intérieure afin de limiter le déficit de la balance des paiements. Elle prévoit les ressources permettant de rembourser les crédits de TVA (ce que n'avait pas fait la loi de finances approuvée pour 2011) et s'attaque aux répercussions des récents chocs extérieurs sur le budget.

25. **Il est urgent d'ajuster les prix intérieurs de l'énergie aux cours internationaux du pétrole afin de ménager les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le DSRP-C.** L'engagement de prendre des mesures de recettes ou de dépenses supplémentaires pour que le programme budgétaire reste sur la bonne voie si les prix ne sont pas relevés pour des

raisons sociales vient certes à point nommé, mais des retards dans l'ajustement des prix intérieurs seraient très coûteux en termes de recettes perdues au profit essentiellement des classes aisées. Un ajustement des prix et l'affectation des recettes budgétaires ainsi mobilisées à des dépenses favorisant la croissance ou réduisant la pauvreté aideraient le Mali à progresser vers la réalisation des OMD.

26. **Nonobstant les progrès accomplis dans la GFP et l'administration fiscale, beaucoup reste à faire pour améliorer la mobilisation des recettes intérieures, la gestion de la trésorerie, la transparence budgétaire et la surveillance.** Les autorités doivent simplifier le code des impôts et moderniser les administrations fiscale et douanière afin de mobiliser davantage de recettes et de renforcer le climat des affaires. Elles doivent également réduire le nombre excessif de comptes ouverts dans des banques commerciales, appliquer les directives de l'UEMOA pour améliorer la transparence budgétaire et renforcer la surveillance afin de corriger les déficiences du recouvrement des recettes et de l'exécution du budget, telles que les a faites ressortir le Vérificateur général.

27. **Une gestion prudente de la dette est justifiée étant donné le recul des exportations d'or à moyen terme.** Les autorités devraient continuer de financer leurs besoins extérieurs de financement par des dons et des prêts concessionnels.

28. **Pour que la croissance continue sur sa lancée, de nouveaux progrès sont nécessaires dans le développement du secteur financier et la réforme de la filière coton et du secteur de l'électricité.** Les autorités doivent continuer de suivre étroitement les répercussions des crises ivoirienne et libyenne sur le secteur financier. Elles devraient achever la privatisation attendue depuis longtemps de la société d'égrenage du coton, préparer la mise en vente de l du Mali et appliquer vigoureusement une stratégie visant à renforcer les capacités du secteur de l'électricité tout en en assurant la viabilité financière.

29. Compte tenu de la mise en œuvre vigoureuse du programme et des politiques que les autorités entendent mener, ainsi que des répercussions des chocs extérieurs sur l'économie malienne, les services du FMI recommandent d'achever la sixième revue, de modifier les CR applicables à la septième et dernière revue et d'augmenter le niveau d'accès.

Tableau 1. Mali — Indicateurs économiques et financiers, 2008–14

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014
			Prog. ¹	Est.	Prog. ²	Prog. rév.			
(Variation annuelle en pourcentage)									
Comptes nationaux et prix									
PIB réel	5,0	4,5	5,1	5,8	6,0	5,3	5,5	5,5	5,1
Déflateur du PIB	8,8	3,6	3,6	3,6	3,6	4,4	1,3	2,4	2,4
Inflation IPC (moyenne)	9,1	2,2	2,1	1,4	2,0	3,5	2,2	2,3	2,3
Secteur extérieur (variation en pourcentage)									
Termes de l'échange (détérioration -)	32,7	8,3	6,6	-1,3	5,1	12,7	-8,0	4,8	0,7
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	8,0	0,3	...	-6,3
Monnaie et crédit (contribution à croissance de M2)									
Crédit à l'État	-3,2	-13,9	10,4	2,5	6,0	6,1	5,3	-1,0	-1,4
Crédit à l'économie	5,2	7,2	5,7	8,4	3,1	8,5	7,4	7,8	8,3
Masse monétaire au sens large (M2)	0,5	16,0	16,7	8,9	11,5	10,8	11,9	11,3	10,3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Investissement et épargne									
Investissement intérieur brut	19,0	20,3	20,0	18,4	19,3	20,4	21,1	21,5	22,7
dont : État	7,5	10,8	7,5	7,9	7,8	8,9	8,6	8,0	8,2
Épargne nationale brute	6,3	12,9	12,1	10,9	11,3	12,6	14,2	16,4	17,3
dont : État	0,6	0,5	1,5	1,6	-0,6	2,3	0,8	1,6	1,9
Épargne intérieure brute	4,7	12,7	10,3	9,7	12,4	12,8	14,8	17,4	18,2
Budget de l'administration centrale									
Recettes	15,5	17,1	16,9	17,4	16,4	16,7	17,1	17,5	17,7
Dons	3,4	4,6	3,9	2,9	4,7	3,3	3,0	2,9	2,9
Total des dépenses et prêts nets	21,2	25,9	25,5	22,9	25,4	24,2	23,6	22,8	22,9
Solde global (base ordonnancement, dons compris)	-2,2	-4,2	-4,6	-2,6	-4,3	-4,2	-3,5	-2,5	-2,4
Solde de base ³	-1,0	-1,4	-2,4	-1,2	-2,0	-2,5	-2,0	-1,0	-1,0
Solde de base sous-jacent ⁴	-1,0	-0,8	-1,1	-0,4	-1,3	-1,4	-1,0	-1,0	-1,0
Dette intérieure ⁵	2,5	3,0	2,0	3,6	3,7	3,7	3,2	2,7	2,4
Secteur extérieur									
Solde extérieur courant, transferts officiels compris	-12,7	-7,3	-7,9	-7,5	-8,0	-7,7	-6,8	-5,1	-5,4
Solde extérieur courant, hors transferts officiels	-13,9	-9,3	-10,2	-9,0	-9,1	-9,0	-8,1	-6,4	-6,7
Exportations de biens et services	28,7	26,2	28,9	24,7	29,5	26,8	26,9	27,4	26,1
Importations de biens et services	43,0	33,8	38,5	33,4	36,5	34,3	33,2	31,5	30,7
Service de la dette/exportations de biens et services	3,7	4,1	3,7	2,9	1,8	3,2	2,7	2,9	3,2
Dette extérieure	19,1	21,2	24,2	24,2	26,1	23,8	24,9	25,6	26,3
Pour mémoire :									
PIB nominal (milliards de FCFA)	3 913	4 233	4 609	4 642	5 032	5 104	5 455	5 892	6 341
Balance globale des paiements (millions de \$)	-9,9	445,9	-44,1	-174,4	36,6	-102,9	-23,1	149,2	122,3
Taux d'intérêts du marché monétaire en % (fin de période)	6,0	4,0	...	4,1
Réserves internationales brutes (millions de \$)									
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	11 300	13 200	...	12 875
en pourcentage de la masse monétaire au sens large	56,0	69,3	...	57,9
en mois d'importations de biens et services	5,8	6,5	...	6,1
BCEAO Mali (imputé) ⁶	1 033	1 602	1 389	1 295	1 435	1 240	1 196	1 325	1 426
(en pourcentage de M2)	48,6	60,6	51,5	49,7	48,9	41,5	36,0	36,2	35,6
Taux du \$ (fin de période)	481,5	449,3	...	496,2
Prix de l'or (\$/l'once d'or fin-séance officielle de Londres)	872	973	1 183	1 225	1 221	1 427	1 446	1 478	1 530
Cours du pétrole (marché libre du brut)/(\$/baril)	97,0	61,8	78,3	79,0	78,8	107,2	108,0	105,5	104,5

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la FEC.² Rapport des services du FMI n°11/37 : Mali — Cinquième revue au titre de la FEC.³ Recettes hors dons, déduction faite des dépenses financées sur ressources intérieures.⁴ Solde budgétaire de base, hors dépenses financées par les recettes de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.⁵ Comprend les avances statutaires de la BCEAO, les obligations d'État, les bons du Trésor et d'autres créances.⁶ Pour 2009, reflète la nouvelle allocation de DTS et les recettes de la privatisation de la SOTELMA.

Tableau 2. Mali — Comptes nationaux, 2008–14

	Part ¹	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014
				Prog. ²	Est.	Prog. ³	prog. rév.			
(Variation annuelle en pourcentage, à prix constants)										
Secteur primaire	32.6	13.2	5.6	5.3	11.5	5.7	6.5	5.4	5.6	5.7
Agriculture	13.6	20.2	6.4	5.9	16.1	6.4	8.3	6.1	6.4	6.6
Agriculture vivrière, hors riz	3.1	14.4	5.6	4.0	14.0	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3
Riz	3.1	48.5	6.0	8.0	24.0	5.5	5.8	5.8	5.8	5.8
Agriculture industrielle, hors coton	1.0	22.0	9.0	9.5	9.5	5.0	5.0	7.8	7.8	7.8
Coton	1.0	-16.8	16.8	15.0	9.2	15.0	60.0	4.0	9.8	11.9
Élevage	8.5	4.0	4.2	4.3	4.3	4.3	2.8	4.4	4.4	4.4
Pêche et forêt	0.7	3.7	5.3	4.6	4.5	4.6	4.6	3.7	3.7	3.7
Secteur secondaire	20.4	-4.6	3.5	4.5	-2.1	12.3	5.4	8.4	7.2	3.8
Industries extractives	6.7	-6.4	1.5	-1.7	-14.3	21.2	3.3	10.1	10.0	-2.0
Industries manufacturières	2.6	-14.4	0.9	7.4	0.1	9.1	6.0	8.5	3.9	5.8
Agroalimentaire	0.0	-20.0	8.0	8.4	4.0	5.5	4.0	5.4	4.5	4.3
Textile	1.3	-34.0	5.0	15.0	4.9	17.0	12.0	20.0	4.0	9.8
Autres	1.3	16.2	-9.2	0.5	-8.4	8.0	4.0	2.6	3.0	3.7
Énergie	1.9	10.0	10.0	11.0	10.0	10.0	9.0	9.4	9.4	9.4
Bâtiment et travaux publics	4.9	4.5	6.0	7.0	7.0	6.5	5.0	5.6	5.6	5.6
Secteur tertiaire	36.9	4.3	3.5	5.2	4.6	3.9	4.2	4.9	4.9	5.0
Transports et télécommunications	5.6	10.0	1.9	5.0	5.0	4.5	5.5	5.5	5.5	5.5
Commerce	14.3	4.4	4.5	7.4	5.5	4.5	4.5	6.5	6.5	6.5
Services financiers	0.8	2.0	3.5	3.5	3.5	3.5	3.0	4.1	4.1	4.1
Autres services non financiers	6.9	1.0	5.3	4.7	4.0	4.0	3.5	4.0	4.0	4.0
Administration publique	9.7	2.0	1.9	1.9	3.0	2.0	3.0	2.0	2.0	2.0
Services bancaires	-0.4	5.5	4.0	3.0	5.0	3.2	5.0	5.0	5.0	5.0
Taxes indirectes	10.1	-2.0	5.9	5.0	4.2	4.4	4.3	2.4	3.0	5.6
PIB aux prix du marché	100.0	5.0	4.5	5.1	5.8	6.0	5.3	5.5	5.5	5.1
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de FCFA)		3,913	4,233	4,609	4,642	5,032	5,104	5,455	5,892	6,341
Déflateur du PIB (var. annuelle en %)		8.8	3.6	3.6	3.6	3.6	4.4	1.3	2.4	2.4

Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Du PIB nominal de 2007.² Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la FEC.³ Rapport des services du FMI n°11/37 : Mali — Cinquième revue au titre de la FEC.

Tableau 3. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–14

	2008	2009	2010		2011			2012	2013	2014
			Prog. ¹	Est.	Budget	Prog. ²	Prog. rév.	Proj.		
(Milliards de FCFA)										
Recettes et dons	741.5	918.9	962.2	940.0	1,099.4	1,062.6	1,019.3	1,097.0	1,199.5	1,301.4
Recettes totales	607.3	725.0	780.5	806.3	848.9	824.8	852.5	930.6	1,031.4	1,120.5
Recettes budgétaires	540.6	653.2	709.0	727.6	777.4	753.3	781.0	853.5	947.3	1,030.0
Recettes fiscales	519.4	624.3	677.1	681.8	747.3	723.2	727.9	796.2	884.3	961.3
Impôts directs	149.7	177.1	188.7	204.6	204.1	204.5	214.1	238.5	271.9	296.6
Impôts indirects	369.7	447.2	488.3	477.2	543.2	518.7	513.8	557.8	612.4	664.6
TVA	200.8	247.4	276.7	261.8	300.7	293.1	300.7	321.0	347.6	379.2
Accises sur produits pétroliers	35.2	23.1	22.5	25.5	24.1	23.9	24.1	27.5	31.3	34.2
Droits d'importation	64.3	90.1	91.0	94.6	98.4	106.6	98.4	107.0	118.8	126.0
Taxes indirectes	91.9	93.6	100.1	102.3	124.1	127.7	127.5	141.8	157.4	171.7
Remboursements de TVA	-22.5	-7.0	-2.0	-6.9	-4.1	-32.6	-37.0	-39.5	-42.7	-46.5
Recettes non fiscales	21.2	28.9	31.9	45.8	30.1	30.1	53.1	57.3	63.0	68.8
Fonds spéciaux et budgets annexes	66.7	71.8	71.5	78.7	71.5	71.5	71.5	77.1	84.1	90.5
Dons	134.2	193.9	181.8	133.7	250.5	237.8	166.9	166.4	168.1	180.9
Projets	54.6	96.5	79.8	57.2	167.3	154.6	83.7	81.0	79.4	85.5
Aide budgétaire	79.6	97.4	102.0	76.5	83.2	83.2	83.2	85.3	88.6	95.4
Dont : générale	25.0	51.9	54.4	54.9	47.1	47.1	47.1	50.3	54.4	58.5
Dont : sectorielle	54.6	45.5	47.6	21.6	36.1	36.1	36.1	35.0	34.3	36.9
Dép. totales et prêts nets (base ordonnancements)	828.2	1,097.8	1,174.5	1,061.3	1,314.5	1,279.4	1,235.3	1,286.4	1,344.2	1,453.1
Dépenses budgétaires	753.9	1,004.4	1,075.5	967.9	1,234.1	1,199.9	1,154.9	1,209.2	1,260.1	1,362.7
Dépenses courantes	459.1	549.0	611.8	601.2	672.3	673.2	703.0	742.4	789.5	840.4
Traitements et salaires	186.0	213.5	235.7	231.8	270.2	269.8	270.2	288.7	314.1	338.0
Biens et services	164.7	190.2	214.1	213.2	225.5	224.8	232.5	245.5	262.6	285.0
Transferts et subventions	94.3	129.6	140.1	137.1	151.5	153.5	175.3	188.9	193.2	196.1
Intérêts	14.1	15.7	22.7	19.1	25.1	25.1	25.1	19.3	19.6	21.4
dont : intérieurs	1.6	3.3	7.9	6.1	8.0	8.0	8.0	4.9	4.2	5.0
Dépenses en capital	294.9	455.4	463.7	366.7	561.8	526.7	451.9	466.8	470.6	522.2
Financement extérieur	172.8	303.2	270.0	187.6	353.0	340.1	239.4	243.9	251.9	271.0
Financement intérieur	122.1	152.2	193.6	179.1	208.8	186.6	212.4	222.9	218.7	251.2
Fonds spéciaux et budgets annexes	66.7	71.8	71.5	78.7	71.5	71.5	71.5	77.1	84.1	90.5
Prêts nets	7.6	21.6	27.4	14.7	8.9	8.0	8.9	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons)	-220.9	-372.8	-394.0	-255.0	-465.6	-454.5	-382.8	-355.7	-312.8	-332.6
Solde budgétaire global (dons compris)	-86.7	-178.9	-212.2	-121.3	-215.1	-216.7	-216.0	-189.4	-144.7	-151.8
Variation des arriérés	0.0	0.0	-29.0	-29.0	-8.0	-10.3	-12.3	-12.3	0.0	0.0
Ajustement base caisse	49.2	-26.0	-78.1	-53.3	0.0	0.0	4.2	-25.2	1.4	4.8
Solde global (base caisse, dons compris)	-37.5	-204.8	-290.3	-203.6	-223.1	-227.0	-224.1	-226.9	-143.3	-147.0
Financement	37.5	204.8	290.3	203.7	223.0	227.0	224.1	226.9	143.3	147.0
Financement extérieur (net)	82.5	180.3	163.3	131.2	160.7	177.9	137.6	151.6	160.0	171.6
Prêts	99.9	200.8	184.9	152.6	187.5	187.3	164.4	175.7	189.8	204.2
Prêts projets	70.8	161.1	142.6	108.8	149.6	149.4	119.7	127.9	138.2	148.7
Prêts budgétaires	29.1	39.7	42.2	43.8	37.9	37.9	44.7	47.8	51.6	55.5
Amortissement	-28.3	-33.5	-33.9	-32.4	-40.8	-23.4	-40.8	-24.1	-29.8	-32.6
Allègement de la dette	10.9	13.0	12.4	11.0	14.0	14.0	14.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	-45.0	24.5	127.0	72.4	62.3	49.1	86.5	75.4	-16.7	-24.7
Système bancaire	-31.7	-142.8	123.6	69.0	50.0	80.4	79.2	75.4	-16.7	-24.7
Crédit net à l'État	-31.7	-142.8	123.6	69.0	50.0	80.4	79.2	75.4	-16.7	-24.7
FMI (net)	13.4	1.5	4.3	2.9	3.7	2.7	17.6	-0.9	-2.2	-4.0
Credit BCEAO (net)	-2.3	49.4	-2.5	-2.5	0.0	-2.6	-2.6	-2.5	-2.4	-2.3
Autres	-42.8	-193.7	121.8	68.6	54.6	80.3	64.2	78.7	-12.1	-18.4
Recettes de privatisation	39.1	180.4	3.3	0.2	3.3	3.3	3.3	0.0	0.0	0.0
Autre financement	-52.4	-13.1	0.1	3.3	9.0	-34.6	4.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>										
Solde budgétaire de base ³	-37.3	-58.1	-111.5	-56.4	-98.6	-100.4	-129.4	-111.8	-60.9	-61.6
Solde budgétaire de base sous-jacent ⁴	-37.3	-32.7	-51.7	-16.5	-62.3	-64.4	-73.5	-52.1	-60.9	-61.6
Aide budgétaire générale	54.1	91.6	96.6	98.7	85.1	85.0	91.8	98.1	106.0	114.0
PIB nominal	3,913	4,233	4,609	4,642	5,032	5,032	5,104	5,455	5,892	6,341

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la FEC.² Rapport des services du FMI n°11/37 : Mali — Cinquième revue au titre de la FEC.³ Recettes hors dons, déduction faite des dépenses financées sur ressources intérieures.⁴ Solde budgétaire de base, hors dépenses financées par les recettes de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.

Tableau 4. Mali — Opérations financières consolidées de l'administration centrale, 2008–14

	2008	2009	2010		2011			2012	2013	2014	2015	2016
			Prog. ¹	Est.	Budget	Prog. ²	Prog. rév.					
(Pourcentage du PIB)												
Recettes et dons	19,0	21,7	20,9	20,3	21,8	21,1	20,0	20,1	20,4	20,5	20,7	20,9
Recettes totales	15,5	17,1	16,9	17,4	16,9	16,4	16,7	17,1	17,5	17,7	17,8	18,0
Recettes budgétaires	13,8	15,4	15,4	15,7	15,4	15,0	15,3	15,6	16,1	16,2	16,4	16,6
Recettes fiscales	13,3	14,7	14,7	14,7	14,9	14,4	14,3	14,6	15,0	15,2	15,3	15,5
Impôts directs	3,8	4,2	4,1	4,4	4,1	4,1	4,2	4,4	4,6	4,7	4,7	4,8
Impôts indirects	9,4	10,6	10,6	10,3	10,8	10,3	10,1	10,2	10,4	10,5	10,6	10,7
TVA	5,1	5,8	6,0	5,6	6,0	5,8	5,9	5,9	5,9	6,0	6,1	6,1
Accises sur produits pétroliers	0,9	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
Droits d'importation	1,6	2,1	2,0	2,0	2,0	2,1	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9
Taxes indirectes	2,3	2,2	2,2	2,2	2,5	2,5	2,5	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8
Remboursements de TVA	-0,6	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,6	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,8
Recettes non fiscales	0,5	0,7	0,7	1,0	0,6	0,6	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Fonds spéciaux et budgets annexes	1,7	1,7	1,6	1,7	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Dons	3,4	4,6	3,9	2,9	5,0	4,7	3,3	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9
Projets	1,4	2,3	1,7	1,2	3,3	3,1	1,6	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3
Aide budgétaire	2,0	2,3	1,0	1,6	1,7	1,7	1,6	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5
Dont : générale	0,6	1,2	1,2	1,2	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Dont : sectorielle	1,4	1,1	1,0	0,5	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Dép. totales et prêts nets (base ordonnanc)	21,2	25,9	25,5	22,9	26,1	25,4	24,2	23,6	22,8	22,9	22,9	22,8
Dépenses budgétaires	19,3	23,7	23,3	20,9	24,5	23,8	22,6	22,2	21,4	21,5	21,5	21,4
Dépenses courantes	11,7	13,0	13,3	13,0	13,4	13,4	13,8	13,6	13,4	13,3	13,3	13,4
Traitements et salaires	4,8	5,0	5,1	5,0	5,4	5,4	5,3	5,3	5,3	5,3	5,4	5,4
Biens et services	4,2	4,5	4,6	4,6	4,5	4,5	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5	4,6
Transferts et subventions	2,4	3,1	3,0	3,0	3,0	3,1	3,4	3,5	3,3	3,1	3,1	3,1
Intérêts	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
dont : intérieurs	0,0	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Dépenses en capital	7,5	10,8	10,1	7,9	11,2	10,5	8,9	8,6	8,0	8,2	8,1	7,9
Financement extérieur	4,4	7,2	5,9	4,0	7,0	6,8	4,7	4,5	4,3	4,3	4,1	3,9
Financement intérieur	3,1	3,6	4,2	3,9	4,1	3,7	4,2	4,1	3,7	4,0	4,1	4,1
Fonds spéciaux et budgets annexes	1,7	1,7	1,6	1,7	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Prêts nets	0,2	0,5	0,6	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire global (hors dons)	-5,6	-8,8	-8,5	-5,5	-9,3	-9,0	-7,5	-6,5	-5,3	-5,2	-5,0	-4,8
Solde budgétaire global (dons compris)	-2,2	-4,2	-4,6	-2,6	-4,3	-4,3	-4,2	-3,5	-2,5	-2,4	-2,2	-1,9
Variation des arriérés			-0,6	-0,6	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0
Ajustement base caisse	1,3	-0,6	-1,1	-1,1	0,0	0,0	0,1	-0,5	0,0	0,1	0,1	0,1
Solde global (base caisse, dons compris)	-1,0	-4,8	-6,3	-4,4	-4,4	-4,5	-4,4	-4,2	-2,4	-2,3	-2,1	-1,8
Financement	1,0	4,8	6,3	4,4	4,4	4,5	4,4	4,2	2,4	2,3	2,1	1,8
Financement extérieur (net)	2,1	4,3	3,5	2,8	3,2	3,5	2,7	2,8	2,7	2,7	2,5	2,3
Prêts	2,6	4,7	4,0	3,3	3,7	3,7	3,2	3,2	3,2	3,2	3,0	2,8
Prêts projets	1,8	3,8	3,1	2,3	3,0	3,0	2,3	2,3	2,3	2,3	2,1	1,9
Prêts budgétaires	0,7	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Amortissement	-0,7	-0,8	-0,7	-0,7	-0,8	-0,5	-0,8	-0,4	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Allègement de la dette	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur (net)	-1,2	0,6	2,8	1,6	1,2	1,0	1,7	1,4	-0,3	-0,4	-0,4	-0,5
Système bancaire	-0,8	-3,4	2,7	1,5	1,0	1,6	1,6	1,4	-0,3	-0,4	-0,4	-0,5
Crédit net à l'État	-0,8	-3,4	2,7	1,5	1,0	1,6	1,6	1,4	-0,3	-0,4	-0,4	-0,5
FMI (net)	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
Credit BCEAO (net)	-0,1	1,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	-1,1	-4,6	2,6	1,5	1,1	1,6	1,3	1,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,4
Recettes de privatisation	1,0	4,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre financement	-1,3	-0,3	0,0	0,1	0,2	-0,7	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>												
Solde budgétaire de base ³	-1,0	-1,4	-2,4	-1,2	-2,0	-2,0	-2,5	-2,0	-1,0	-1,0	-1,0	-0,9
Solde budgétaire de base sous-jacent ⁴	-1,0	-0,8	-1,1	-0,4	-1,2	-1,3	-1,4	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-0,9
Aide budgétaire générale	1,4	2,2	2,1	2,1	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
PB nominal (milliards de FCFA)	3 913	4 233	4 609	4 642	5 032	5 032	5 104	5 455	5 892	6 341	6 827	7 352

Sources : Ministère des finances et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la FEC.² Rapport des services du FMI n°11/37 : Mali — Cinquième revue au titre de la FEC.³ Recettes hors dons, déduction faite des dépenses financées sur ressources intérieures.⁴ Solde budgétaire de base, hors dépenses financées par les recettes de la privatisation de la société de télécommunications SOTELMA.

Tableau 5. Mali — Balance des paiements, 2008–14

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014
			Prog. ¹	Est.	Prog. ²	Prog. rév.			
(Milliards de FCFA)									
Solde extérieur courant									
Hors transferts officiels	-545,2	-392,1	-469,2	-420,0	-456,6	-460,4	-443,0	-378,8	-425,2
Transferts officiels compris	-497,6	-309,7	-365,2	-347,1	-404,5	-393,5	-371,5	-301,6	-342,1
Balance commerciale	-306,1	-95,9	-152,8	-146,7	-3,8	-80,4	-22,3	89,2	65,0
Exportations, f.à.b.	917,6	935,4	1 128,4	980,8	1 301,8	1 192,7	1 285,9	1 424,1	1 460,6
Coton (fibre)	65,6	68,8	80,2	89,5	105,2	174,0	143,9	141,2	140,6
Or	652,1	737,7	817,6	746,0	1 010,5	870,4	976,6	1 106,6	1 132,0
Autres	199,9	128,9	230,6	145,4	186,0	148,4	165,4	176,3	188,0
Importations, f.à.b.	-1 223,7	-1 031,3	-1 281,2	-1 127,5	-1 305,5	-1 273,1	-1 308,2	-1 334,9	-1 395,6
Produits pétroliers	-261,2	-210,4	-236,4	-289,3	-313,8	-402,6	-419,1	-423,1	-440,7
Denrées alimentaires	-153,0	-149,1	-139,2	-145,8	-168,0	-161,5	-162,3	-167,7	-177,1
Autres	-809,5	-671,9	-905,6	-692,4	-823,8	-709,1	-726,8	-744,1	-777,8
Services, net	-255,2	-223,5	-291,6	-259,1	-346,1	-303,4	-318,0	-332,3	-351,3
Crédit	203,4	174,1	202,1	166,0	184,3	176,2	182,8	190,8	197,1
Débit	-458,7	-397,6	-493,7	-425,1	-530,4	-479,5	-500,8	-523,1	-548,4
dont : frêt et assurance	-266,3	-199,6	-281,2	-246,9	-301,3	-293,8	-301,9	-313,1	-327,4
Revenus, net	-140,0	-220,1	-160,3	-173,1	-246,3	-229,5	-258,3	-293,5	-299,3
dont : intérêts sur la dette publique	-16,2	-12,4	-14,8	-13,0	-17,1	-17,1	-14,4	-15,4	-16,4
Transferts, net	203,7	229,8	239,6	231,7	191,7	219,8	227,0	234,9	243,6
Transferts privés, net	156,2	147,4	135,6	158,8	139,6	153,0	155,5	157,7	160,5
Transferts officiels, net	47,5	82,4	104,0	72,9	52,1	66,9	71,5	77,2	83,1
dont : aide budgétaire	25,0	51,9	54,4	54,9	47,1	47,1	50,3	54,4	58,5
Compte de capital et d'opérations financières	109,2	554,7	343,5	260,9	423,2	344,2	360,4	374,0	401,9
Compte de capital, net	147,3	179,9	169,8	118,6	199,0	128,1	124,9	123,3	132,7
Transferts en capital	147,3	179,9	169,8	118,6	199,0	128,1	124,9	123,3	132,7
dont : dons projets	109,2	142,0	127,4	78,8	190,7	119,8	116,0	113,7	122,4
Compte d'opérations financières	302,1	374,7	173,7	129,9	224,2	202,2	235,5	250,7	269,2
Secteur privé (net) ³	230,5	154,9	22,8	9,7	60,3	78,6	84,0	90,7	97,6
Investissement direct (net)	80,5	201,4	52,5	84,8	95,8	77,3	82,6	89,2	96,0
Investissement de portefeuille (net)	3,4	18,5	4,6	1,2	5,2	1,3	1,4	1,5	1,6
Autres flux de capitaux privés	146,6	-65,0	-34,4	-76,3	-40,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Officiel, net	71,6	219,8	151,0	120,2	163,9	123,6	151,6	160,0	171,6
Décaissements	99,9	200,8	184,9	152,6	187,3	164,4	175,7	189,8	204,2
Aide budgétaire	29,1	39,7	42,2	43,8	37,9	44,7	47,8	51,6	55,5
Financement de projets	70,8	161,1	142,6	108,8	149,4	119,7	127,9	138,2	148,7
Autorité monétaire	0,0	52,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement de la dette publique	-28,3	-33,5	-33,9	-32,4	-23,4	-40,8	-24,1	-29,8	-32,6
Erreurs et omissions	43,9	-35,0	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-4,4	210,0	-22,1	-86,2	18,7	-49,3	-11,1	72,4	59,8
Financement	4,4	-210,8	22,1	86,2	-18,7	49,3	11,1	-72,4	-59,8
Avoirs extérieurs (net)	-6,5	-223,8	9,7	73,8	-32,7	35,3	11,1	-72,4	-59,8
dont : FMI (net)	13,4	1,5	4,4	2,9	2,7	17,6	-0,9	-2,2	-4,0
Assistance au titre de l'initiative PPTE	10,9	13,0	12,4	12,4	14,0	14,0	0,0	0,0	0,0
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Solde courant									
Hors transferts officiels	-13,9	-9,3	-10,2	-9,0	-9,1	-9,0	-8,1	-6,4	-6,7
Transferts officiels compris	-12,7	-7,3	-7,9	-7,5	-8,0	-7,7	-6,8	-5,1	-5,4
(Variation annuelle en pourcentage)									
Commerce extérieur									
Indice du volume des exportations	-3,9	-8,1	3,9	-0,2	18,5	0,5	20,2	7,4	2,3
Indice du volume des importations	50,3	-17,6	1,1	2,6	11,3	6,2	5,4	4,1	5,0
Valeur unitaire des exportations	25,5	10,9	19,2	5,1	12,6	21,0	-10,3	3,1	0,3
Valeur unitaire des importations	-5,4	2,5	11,9	6,4	7,1	7,3	-2,5	-1,6	-0,5
Termes de l'échange	32,7	8,3	6,6	-1,3	5,1	12,7	-8,0	4,8	0,7

Sources : autorités maliennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la FEC.² Rapport des services du FMI n°11/37 : Mali — Cinquième revue au titre de la FEC.

Tableau 6. Mali — Situation monétaire, 2008-14

	2008	2009	2010		2011		2012	2013	2014
			Prog. ¹	Est.	Prog. ²	Prog. rév.			
(Milliards de FCFA)									
Avoirs extérieurs nets	496,4	742,4	749,7	726,0	782,5	676,8	665,6	738,0	797,9
BCEAO	467,1	638,3	628,6	552,2	648,0	502,9	491,8	564,2	624,0
Banques commerciales	29,4	104,0	121,1	173,8	134,5	173,8	173,8	173,8	173,8
Avoirs intérieurs nets	527,2	445,5	636,5	568,0	719,7	757,0	938,9	1 047,5	1 171,4
Crédit net à l'État	-156,2	-299,0	-175,3	-269,9	-83,7	-190,7	-115,2	-131,8	-156,4
BCEAO	5,5	-113,4	...	-74,1
Banques commerciales	-161,7	-185,5	...	-195,7
Autre	0,0	-0,1	...	-0,1
Crédit à l'économie	671,2	745,0	812,3	845,3	803,8	955,1	1 061,5	1 186,7	1 335,1
Autres postes, nets	12,2	-0,5	-0,5	-7,4	-0,5	-7,4	-7,4	-7,4	-7,4
Masse monétaire (M2)	1 023,6	1 187,9	1 386,2	1 294,0	1 502,2	1 433,8	1 604,5	1 785,6	1 969,2
Circulation fiduciaire	317,1	304,5	355,4	314,1	385,1	348,0	389,4	433,4	478,0
Dépôts bancaires	706,6	883,4	1 030,9	980,0	1 117,1	1 085,8	1 215,1	1 352,2	1 491,3
Pour mémoire :									
Monnaie centrale (M0)	491,1	569,9	634,6	620,8	687,7	687,9	769,8	856,6	944,8
Reserves internationales brutes BCEAO	497,5	719,7	714,5	642,6	734,9	594,4	578,3	645,7	700,5
en pourcentage de la monnaie au sens large	48,6	60,6	51,5	49,7	48,9	41,5	36,0	36,2	35,6
(Pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)									
Contribution à la croiss. de la monnaie au sens large									
Masse monétaire (M2)	0,5	16,0	16,7	8,9	11,5	10,8	11,9	11,3	10,3
Avoirs extérieurs nets	-2,9	24,0	0,6	-1,4	2,4	-3,8	-0,8	4,5	3,4
BCEAO	0,6	16,7	-0,8	-7,2	2,4	-3,8	-0,8	4,5	3,4
Banques commerciales	-3,6	7,3	1,4	5,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avoirs intérieurs nets	3,5	-8,0	16,1	10,3	9,0	14,6	12,7	6,8	6,9
Crédit à l'administration centrale	-3,2	-13,9	10,4	2,5	6,0	6,1	5,3	-1,0	-1,4
Crédit à l'économie	5,2	7,2	5,7	8,4	3,1	8,5	7,4	7,8	8,3
Autres postes, nets	1,5	-1,2	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)									
Pour mémoire :									
Masse monétaire (M2)	0,5	16,0	16,7	8,9	11,5	10,8	11,9	11,3	10,3
Monnaie centrale (M0)	5,0	16,0	16,7	8,9	11,5	10,8	11,9	11,3	10,3
Crédit à l'économie	8,5	11,0	9,0	13,5	5,4	13,0	11,1	11,8	12,5
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3,8	3,6	3,3	3,6	3,4	3,6	3,4	3,3	3,2
Multiplicateur monétaire (M2/M0)	2,1	2,1	2,2	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1
Circulation fiduciaire/M2	31,0	25,6	25,6	24,3	25,6	24,3	24,3	24,3	24,3

Sources : BCEAO et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport des services du FMI n°10/255 : Mali — Consultations de 2010 au titre de l'article IV et quatrième revue au titre de la FEC.² Rapport des services du FMI n°11/37 : Mali — Cinquième revue au titre de la FEC.

Tableau 7. Mali — Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2002-10¹

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Fonds propres									
Fonds propres (valeur nette) en % des actifs	10.0	9.7	7.4	9.7	9.2	7.2	7.4	8.7	11.3
Qualité des actifs									
Prêts improductifs en % du total des prêts	19.5	15.6	19.6	30.2	25.0	25.1	25.3	21.9	21.5
Prêts improductifs, moins provisions, en % du total des crédits, moins provisions	9.6	7.3	9.9	16.3	12.6	10.7	9.3	9.1	8.9
Provisions en % des prêts improductifs	56.4	57.5	55.0	55.0	57.0	65.5	66.9	64.3	63.4
Bénéfices et rentabilité									
Bénéfice net (avant impôt) en % du revenu net	14.6	13.1	-28.3	14.3	13.5	-13.9	15.9	8.4	8.4
Rendement des actifs	7.7	7.6	-22.6	8.7	8.7	-12.1	13.3	13.2	13.2
Marge globale (rend. des prêts moins coût du capital)	6.0	6.4	6.2	6.5	7.0	7.3	7.9	9.0	9.0
Liquidité									
Actifs liquides /passifs à court terme	55.6	33.3	72.7	54.5	60.0	80.0	73.3	88.1	99.2

Sources : BCEAO et estimations des services du FMI.

¹ Ratios calculés sur la base des stocks (moyenne) de la période.

Tableau 8. Mali — Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2008–17

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	(Millions de DTS)									
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants										
Principal	0,0	0,0	0,1	0,4	1,2	2,9	5,2	5,7	6,1	5,6
Commissions et intérêts	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou éventuels										
Principal	0,0	0,0	0,1	0,4	1,2	2,9	5,2	5,7	8,2	10,4
Commissions et intérêts	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des obligations sur la base des crédits existants ou éventuels										
En millions de DTS	0,1	0,1	0,1	0,5	1,4	3,1	5,4	5,9	8,4	10,6
En milliards de FCFA	0,1	0,2	0,2	0,6	1,9	4,1	7,1	7,6	10,8	13,7
En % des recettes publiques	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,4	0,6	0,6	0,8	0,9
En % des exportations de biens et de services	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,4	0,4	0,6	0,7
En % du service de la dette	0,3	0,5	0,4	1,2	4,3	8,3	13,1	13,8	18,4	21,8
En % du PIB	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
En % de la quote-part	0,1	0,1	0,1	0,5	1,5	3,3	5,8	6,3	8,9	11,3
Encours total des crédits du FMI										
En millions de DTS	26,0	28,0	31,9	60,5	59,3	56,4	51,2	45,5	37,3	26,9
En milliards de FCFA	36,9	38,5	42,2	80,6	78,8	74,4	67,1	59,2	48,3	34,8
En % des recettes publiques	6,1	5,3	5,2	7,6	8,5	7,2	6,0	4,9	3,6	2,4
En % des exportations de biens et de services	3,3	3,5	3,7	5,9	5,4	4,6	4,0	3,4	2,7	1,9
En % du service de la dette	117,1	106,4	104,3	155,3	181,1	150,6	124,3	107,2	82,1	55,6
En % du PIB	0,9	0,9	0,9	1,6	1,4	1,3	1,1	0,9	0,7	0,4
En % de la quote-part	27,9	30,0	34,1	64,8	63,5	60,4	54,8	48,8	40,0	28,8
Décaissements et rachats	18,0	2,0	3,9	28,6	-1,2	-2,9	-5,2	-5,7	-8,2	-10,4
Décaissements	18,0	2,0	4,0	29,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements et rachats	0,0	0,0	0,1	0,4	1,2	2,9	5,2	5,7	8,2	10,4
	(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)									
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal	3913	4233	4642	5104	5455	5892	6341	6827	7352	7909
Exportations de biens et de services	1121	1109	1147	1369	1469	1615	1658	1733	1814	1867
Recettes publiques	607	725	806	1063	931	1031	1121	1219	1326	1442
Service de la dette	32	36	41	52	43	49	54	55	59	63
FCFA/DTS (moyenne de la période)	482	449	496

Source : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 9. Mali — Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2008–11 ¹

Montant	Date de disponibilité	Conditions du décaissement ¹
12,99 millions de DTS	28 mai 2008	Approbation de l'accord triennal FEC par le Conseil d'administration.
5 millions de DTS	10 décembre 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2008 et achèvement de la première revue de l'accord.
2 millions de DTS	6 juillet 2009	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2008 et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
2 millions de DTS	3 février 2010	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2009 et achèvement de la troisième revue de l'accord.
2 millions de DTS	16 juillet 2010	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2009 et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
2 millions de DTS	26 janvier 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2010 et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
21 millions de DTS	13 juin 2011	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2010 et achèvement de la sixième revue de l'accord.
6 millions de DTS	1 ^{er} décembre 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2011 et achèvement de la septième revue de l'accord.

Source : estimations et projections des services du FMI.

¹ Les futurs décaissements reflètent l'augmentation proposée de l'accès aux ressources.

Tableau 10. Mali — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2008; cibles pour 2015

	1990	1995	2000	2005	2008
Objectif 1 : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	Réduire de 1/2 par rapport à 1990 la pauvreté et la malnutrition				
Ratio emploi/population âgée d'au moins 15 ans, total (%)	49	48	49	47	47
Ratio emploi/population âgée de 15 à 24 ans, total (%)	40	39	40	36	35
PIB par personne ayant un emploi (\$ constants de 1990 en PPA)	1,874	1,929	2,094	2,463	2,608
Part des 20 % les plus pauvres de la population dans le revenu	7	5	6	7	7
Malnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	..	38	30	28	28
Écart de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (%)	13	53	26	19	19
Ratio numérique de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (% de la population)	40	86	61	51	51
Emploi précaire, total (% du total des personnes ayant un emploi)	..	96
Objectif 2 : rendre l'enseignement primaire universel	Taux de scolarisation net à 100				
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% des femmes de 15 à 24 ans)	17	31	31
Taux d'alphabétisation, jeunes hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)	32	47	47
Écoliers qui terminent l'école primaire, total (% de la cohorte)	86	73	76
Taux d'achèvement du cycle primaire, total (% de la tranche d'âge concernée)	12	16	31	44	57
Taux de scolarisation primaire, total (% net)	45	61	75
Objectif 3 : promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes	Ratio d'éducation à 100				
Proportion de femmes siégeant au parlement national (%)	..	2	12	10	10
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire	59	67	74	78	83
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire	51	..	55	61	64
Ratio filles/garçons dans l'enseignement supérieur	16	..	47	53	45
Proportion de femmes employées hors agriculture (% du total de l'emploi non agricole)	35	..
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile	Réduire de 2/3 par rapport à 1990 la mortalité des moins de 5 ans				
Vaccination, rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	43	52	49	68	68
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	139	132	120	109	103
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	250	233	217	202	194
Objectif 5 : améliorer la santé maternelle	Réduire de 3/4 par rapport à 1990 la mortalité maternelle				
Adolescentes de 15 à 19 ans : taux de fécondité (naissances pour 1.000 femmes)	167	164	161
Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	..	40	41	49	49
Taux de contraception (% des femmes de 15 à 49 ans)	..	7	8	8	8
Taux de mortalité maternelle (est., pour 100.000 naissances vivantes)	970	..
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	..	94	57	70	70
Besoins de contraceptifs non couverts (% des femmes mariées 15-49 ans)	..	26	29	31	31
Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	Inverser la propagation du SIDA et autres maladies graves				
Enfants atteints de fièvre recevant des médicaments antipaludéens (% des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre)	32	32
Utilisation du préservatif : % des femmes de 15 à 24 ans	..	3	3	4	4
Utilisation du préservatif : % des hommes de 15 à 24 ans	..	26	26	29	29
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	275	287	300	313	322
Prévalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	0	1	1	2	2
Taux de détection des cas de tuberculose (toutes formes)	..	12	14	17	21
Objectif 7 : préserver l'environnement					
Émissions de CO ₂ (kg par \$ de PIB à PPA)	0	0	0	0	0
Émissions de CO ₂ (tonnes par habitant)	0	0	0	0	0
Zones forestières (% de la superficie terrestre)	12	11	11	10	10
Installations sanitaires améliorées (% de la population y ayant accès)	35	39	42	45	45
Ressources en eau améliorées (% de la population y ayant accès)	33	42	51	60	60
Zones terrestres protégées (% de la superficie totale)	2
Objectif 8 : établir un partenariat mondial pour le développement					
APD nette par habitant (en \$ courants)	55	57	34	59	76
Utilisateurs d'Internet (pour 100 habitants)	0	0	0	1	2
Abonnements téléphones cellulaires (pour 100 habitants)	0	0	0	6	27
Lignes téléphoniques (pour 100 habitants)	0	0	0	1	1
Autres					
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7	7	7	7	7
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	250	250	250	440	580
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	23	23	25	23	23
Espérance de vie à la naissance, total (années)	43	44	46	47	48
Taux d'alphabétisation, total pour les personnes d'au moins 15 ans (%)	19	26	26

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports>).

LETTRE D'INTENTION

Bamako, le 26 mai 2011

Monsieur John Lipsky
Directeur général faisant fonction
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431
USA

Monsieur le Directeur général,

1. La cinquième revue de notre programme économique et financier, appuyé à travers un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), a été conclue favorablement par le Conseil d'administration du FMI le 26 janvier 2011.
2. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre programme en 2010. Ce mémoire présente également les politiques économiques et financières que le gouvernement malien entend mener pendant l'année 2011.
3. Les efforts continus déployés par le gouvernement pour renforcer l'administration fiscale et douanière et maîtriser les dépenses publiques lui ont permis de respecter tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin décembre 2010, à l'exception du plancher de dépenses sociales qui ont été légèrement inférieures au montant programmé. De même, le gouvernement a mis en œuvre toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels à fin décembre 2010, à l'exception de l'alimentation du compte du Trésor ouvert à la BCEAO pour recevoir les recettes destinées au remboursement des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui démarrera sous peu.
4. En 2011, le gouvernement continuera à mener une politique budgétaire prudente, conduira des réformes dans tous les domaines de la gestion des finances publiques, et poursuivra ses efforts pour développer le secteur financier et réformer les secteurs de l'électricité et du coton. Au vu de nos performances générales, et sur la foi des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, nous sollicitons la conclusion favorable de la sixième revue de notre programme appuyé par l'accord au titre de la FEC et la modification de certains critères de réalisation à fin juin 2011.
5. Par ailleurs, le gouvernement sollicite la bienveillance du Conseil d'administration du FMI pour augmenter son accès aux ressources du FMI dans le cadre de l'accord en cours au titre de la FEC à concurrence de 25 millions de DTS (21 pour cent de la quote-part du Mali),

en vue d'atténuer l'impact des crises en Côte d'Ivoire et en Libye sur la balance des paiements. Ces crises occasionnent une baisse des exportations, des revenus rapatriés par les travailleurs migrants, et des investissements directs étrangers ainsi qu'une hausse des frais de transport pour les importations, pour un impact global estimé à 44 millions de DTS (0,6 pour cent du PIB) en 2011. Sous réserve de l'acceptation de cette augmentation, nous sollicitons un décaissement d'un montant équivalent à 21 millions de DTS, dont 20 millions au titre de l'augmentation et 1 million au titre du décaissement lié à la sixième revue.

6. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme en 2011. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Le Mali consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures et préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément aux politiques du FMI sur ces consultations. Le gouvernement est disposé à mettre à disposition des services du FMI toutes les informations utiles visées par le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme. Pendant l'exécution du programme, le gouvernement n'entend introduire ou renforcer aucune restriction de change, pratique de taux de change multiples, restriction à l'importation pour soutenir la balance des paiements ni conclure d'accords de paiement bilatéraux en violation de l'Article VIII des Statuts du FMI.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le contenu du rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF ci-joint, le PAT, ainsi que l'annexe d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après la conclusion de la sixième revue par le Conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Lassine Bouare
Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières présente les développements récents en 2010 et les politiques économiques et financières du Mali en 2011 dans le cadre de la sixième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

I. ÉVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2010

2. En 2010, la croissance réelle du PIB s'est élevée à 5,8 pour cent. Le recul prononcé (-14,3 pour cent) de la production d'or occasionné par le retard du démarrage de l'exploitation d'une nouvelle mine a été plus que compensé par la forte croissance du secteur agricole (+ 16,1 pour cent) qui a bénéficié d'une pluviométrie favorable et des bonnes conditions de mise en place de la campagne, dont le soutien de l'Etat aux agriculteurs à travers les subventions aux intrants. La bonne campagne agricole a maintenu l'inflation à 1,4 pourcent sur l'ensemble de l'année.

3. Le déficit du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements s'est légèrement creusé pour atteindre 7,5 pour cent du PIB. L'impact favorable de la hausse des cours de l'or et du coton a été plus que compensé par le renchérissement du pétrole et des frais de transports. Ce déficit n'a été financé que partiellement par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements a enregistré un déficit de 86 milliards de FCFA (174 millions de \$) financé par une ponction sur les réserves de changes de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

4. La masse monétaire a cru de 8,9 pour cent en 2010, sous l'impulsion surtout du crédit à l'économie. Celui-ci a augmenté de 13,5 pour cent en réponse à une demande accrue de crédit pour la campagne agricole et pour la consommation au dernier trimestre.

5. Les dernières données disponibles en matière de stabilité du secteur financier indiquent une amélioration des fonds propres du secteur bancaire qui atteignent 10 pour cent du total des actifs à la fin décembre 2010. Toutes les banques (sauf une) respectent le niveau du capital minimum qui a été relevé à 5 milliards de FCFA. L'encours des prêts improductifs (déduction faite des provisions) s'est maintenu à 9 pour cent du total des crédits (déduction faite des provisions), car le taux de provisionnement des prêts improductifs (64 pour cent) n'a pas progressé.

6. Les cibles du programme à fin-décembre 2010 en matière de finances publiques ont été respectées. Le solde budgétaire de base a enregistré un déficit de 56 milliards de FCFA (1,2 pour cent du PIB) alors qu'un déficit de 112 milliards de FCFA (2,4 pour cent du PIB) avait été programmé. Le solde budgétaire de base sous-jacent (hors dépenses financées par

les recettes de privatisation de la SOTELMA) s'est également inscrit en net recul (déficit de 17 milliards de FCFA ou 0,4 pour cent du PIB) par rapport au montant programmé (déficit de 51 milliards de FCFA ou 1,1 pour cent du PIB). Ce résultat s'explique par la bonne performance des recettes fiscales et non fiscales, la maîtrise des dépenses courantes et des dépenses d'investissement, et le retard d'exécution des dépenses en capital financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA en raison du temps nécessaire pour respecter les procédures de passation de marchés. Toutes les instances de paiement de 2009, qui s'élevaient à 129 milliards de FCFA, ont été apurées au cours des 8 premiers mois de l'année, et les instances de paiement à la fin de l'exercice 2010 ont été contenues légèrement en dessous du montant programmé de 80 milliards de FCFA. En conséquence, tous les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs à fin décembre ont été respectés, à l'exception du plancher sur les dépenses prioritaires dont le retard d'exécution en cours d'année a presque entièrement été résorbé au cours du dernier trimestre (Tableau 1).

7. Le gouvernement a mis en œuvre presque toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels à fin décembre 2010 (Tableau 2):

- Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre toutes les mesures annoncées dans son mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) du 31 décembre 2010 pour garantir le remboursement régulier des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à partir du 1^{er} janvier 2011.¹ Parmi ces mesures, seule l'alimentation du compte du Trésor ouvert à la BCEAO pour recevoir les recettes destinées au remboursement des crédits de TVA a pris plus de temps que prévu et demarrera sous peu (§19).
- Le Ministère de l'économie et des finances a préparé une évaluation de la restructuration de la Banque de l'habitat du Mali (BHM), y compris de l'emploi des fonds publics transférés à la BHM pendant le premier semestre de 2010 pour relancer ses activités de prêts.
- En vue de mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et modernisant la législation fiscale, la Direction Générale des Impôts (DGI) a préparé une note proposant la stratégie de réforme du système fiscal par type d'impôts. Cette note a pris notamment en compte les diagnostics posés et les recommandations proposées par la mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI de septembre 2010.

¹ Voir [Mali: Lettre d'intention, Mémorandum de politique économique et financière, et Protocole d'accord technique; 31 décembre 2010](#), ¶21.

- La nouvelle application comptable intégrée du Trésor (AICE) et son interface avec le logiciel de gestion des dépenses (PRED5) a été mise en service à la Paierie générale du Trésor (PGT) (poste comptable exécutant 80% des dépenses du budget national) le 3 janvier 2011.

II. PROGRAMME EN 2011

A. Mise en œuvre du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCRП)

8. La politique budgétaire est alignée sur les secteurs prioritaires du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté pour la période 2007-11 (CSCRП II). En 2011, les mesures prioritaires porteront principalement sur six des quatorze domaines prioritaires du CSCRП II. Ces domaines privilégiés sont : l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire et le développement rural, le développement des petites et moyennes entreprises, la poursuite de la réforme de l'environnement des affaires, et la promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques.

9. Un CSCRП III servira de cadre pour les politiques économiques, financières et sectorielles mises en œuvre en 2012-17. La préparation de ce nouveau CSCRП est participative avec l'implication de la société civile, du secteur privé et des Partenaires techniques et financiers (PTF). Le document final du CSCRП III est attendu pour la fin 2011, mais ses grandes orientations et domaines d'intervention prioritaires devraient être connus à temps pour être pris en compte dans l'élaboration du projet de Loi de finances pour 2012.

B. Impact des crises en Côte d'Ivoire et en Libye et de la hausse des cours des produits pétroliers et alimentaires

10. En ce début d'année 2011, l'économie malienne est soumise à la conjonction de plusieurs chocs extérieurs : la crise économique et politique en Côte d'Ivoire depuis la fin de l'année 2010, la guerre en Libye, et le renchérissement des produits alimentaires et du pétrole sur les marchés internationaux.

11. Sous l'hypothèse d'un retour à la normale de la situation économique en Côte d'Ivoire à partir du second semestre, la crise dans ce pays exercerait ses effets négatifs sur l'économie malienne pendant environ six mois à travers les canaux de transmission suivants :

- une augmentation des frais de transport de 5 pour cent correspondant à environ 8 milliards de FCFA (0,2 pour cent du PIB) en raison du détournement des exportations et des importations vers des ports plus éloignés (environ 12 pour cent des importations et 1 pour cent des exportations du Mali ont transité par la Côte d'Ivoire en 2010);

- une chute des exportations de bétail évaluée à 5 milliards de FCFA (0,1 pour cent de PIB);
- une baisse des revenus rapatriés par les Maliens installés en Côte d'Ivoire estimée à 10 milliards de FCFA (0,2 pour cent de PIB);
- une exposition du système bancaire malien à la Côte d'Ivoire (près de 100 milliards de FCFA, 2 pour cent du PIB, comparable à 60 pour cent des fonds propres du secteur bancaire) essentiellement sous la forme de bons du trésor et d'obligations émis par l'Etat ivoirien, mais également sous la forme de crédit à des entreprises ivoiriennes (à concurrence 23 milliards de FCFA ; 0,4 pour cent de PIB).

12. La crise en Libye fait peser des interrogations sur la poursuite d'investissements directs étrangers (IDE) dans le domaine hôtelier et agricole à concurrence de 16 milliards de FCFA (0,3 pour cent du PIB) environ en 2011. Elle nécessite le suivi attentif de la situation financière des deux banques de la place à capitaux libyens dont la taille cumulée du bilan s'élève à environ 3 pour cent de celui de l'ensemble du système bancaire.

13. En plus, l'économie malienne est confrontée à la hausse attendue des prix du pétrole de l'ordre de 30 pour cent par rapport à 2010 et de celle des produits alimentaires de l'ordre de 20 pour cent. La forte production agricole enregistrée en 2010 laisse augurer une bonne résistance au choc sur les produits alimentaires. En revanche l'absence d'ajustement des prix des produits pétroliers à la pompe et des prix de l'électricité pourrait engendrer une détérioration importante de la situation des finances publiques par le biais d'une perte de recettes fiscales sur les produits pétroliers de l'ordre de 30 milliards de FCFA (0,6 pour cent du PIB, ¶16) et une augmentation des transferts à la société d'électricité du Mali de l'ordre de 20 milliards de FCFA (0,4 pour cent du PIB, ¶36).

C. Cadre macroéconomique

14. En dépit de ces chocs, la croissance réelle du PIB devrait atteindre 5,3 pour cent grâce à l'augmentation des productions aurifère et agricole portée par les niveaux élevés des prix de l'or et du coton. Sous l'impact du renchérissement des frais de transport à la suite de la crise en Côte d'Ivoire et de la hausse des prix des produits alimentaires importés, l'inflation devrait augmenter à environ 3,5 pour cent. La politique budgétaire restera prudente et aura pour objectif de maintenir le solde budgétaire de base sous-jacent à 1,4 pour cent du PIB. L'augmentation des exportations d'or et de coton devrait permettre d'améliorer le solde des opérations courantes et le solde global de la balance des paiements. Mais cette amélioration sera amoindrie par l'impact négatif des crises en Côte d'Ivoire et en Libye qui contribueront à maintenir le solde global de la balance des paiements en situation déficitaire et nécessiteront une nouvelle ponction sur les réserves de changes de la BCEAO d'environ 53 milliards de FCFA (111 millions de \$). La croissance du crédit à l'État et au secteur privé devrait générer une augmentation de la masse monétaire en ligne avec le PIB nominal.

D. Politiques économiques et financières

Politique et réformes budgétaires

Politique budgétaire

15. Pour faire face à ces chocs et pour couvrir des besoins pour lesquels des ressources ne sont pas prévues dans la Loi de finances pour 2011 approuvée par l'Assemblée nationale, le gouvernement prépare un projet de Loi de finances rectificative qui vise un solde de base sous-jacent de 73,5 milliards de FCFA (1,4 pour cent du PIB), soit un niveau très proche de celui de la Loi de finances initiale. Le gouvernement soumettra ce projet de Loi de finances rectificative à l'Assemblée Nationale avant le 30 juin 2011. Bien que visant un solde budgétaire de base sous-jacent proche de la Loi de finances initiale, le projet de Loi de finances rectificative reflètera d'importants changements de politique et des ajustements par rapport à celle-ci.

16. Du côté des recettes les changements proposés sont les suivants :

- Les pertes de recettes fiscales sur les produits pétroliers en cas de non-ajustement des prix à la pompe à la hausse attendue du prix du baril pourraient atteindre 30 milliards de FCFA (¶13). Le gouvernement a décidé de mettre en œuvre un mécanisme d'indexation des prix du pétrole à la pompe sur l'évolution des prix fournisseur qui permettra de sécuriser les recettes fiscales de l'Etat tout en modulant les augmentations trop brusques des prix à la pompe. Si le gouvernement décide de ne pas mettre en œuvre ce mécanisme pour des raisons économiques et sociales, il prendra des mesures en recettes ou en dépenses pour maintenir le solde de base sous-jacent au niveau prévu dans la Loi de finances rectificative.
- Pour améliorer la confiance dans le système de TVA, le projet de Loi de finances rectificative revoit à la hausse le montant de remboursement d'impôt de 4 à 37 milliards de FCFA, dont 33 milliards pour les crédits de TVA à rembourser aux exportateurs et aux opérateurs locaux et 4 milliards pour les exonérations.
- Des recettes supplémentaires sont prévues par la Direction Générale des Impôts à concurrence de 10 milliards de FCFA, correspondant à une révision à la hausse des objectifs en fonction des résultats obtenus en 2010.
- Des recettes supplémentaires sont prévues par la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC) à concurrence de 26,4 milliards de FCFA, correspondant à des dividendes supplémentaires attendus de la part de SOTELMA à concurrence de 5 milliards de FCFA, des dividendes supplémentaires attendus de la part des sociétés minières à concurrence de 15,6 milliards, des recettes non-fiscales de 2,4 milliards, et des recettes fiscales supplémentaires à concurrence de 3,4 milliards.

17. Du côté des dépenses les changements proposés sont les suivants :

- Pour faire face à la crise en Côte d'Ivoire et en Libye, 2 milliards de FCFA seront consacrés à l'accueil des travailleurs migrants revenant de ces deux pays, parmi les crédits de 10 milliards prévus pour le filet social dans la Loi de finances initiale.
- Pour organiser le referendum constitutionnel en 2011 et préparer les élections législatives et présidentielles en 2012, les dépenses de biens et services pour ces évènements sont revues à la hausse de 12 milliards de FCFA mais les autres dépenses de biens et services sont revues à la baisse de 5 milliards de FCFA et les transferts sont également revus à la baisse de 5 milliards de FCFA.
- En conséquence de sa décision de ne pas augmenter les prix de l'électricité, le gouvernement propose d'augmenter les transferts à la société Energie du Mali (EDM) de 2 à 20 milliards de FCFA, en application de sa politique dans le secteur de l'électricité (§36).
- Pour permettre une bonne tenue de la campagne agricole 2011-12, il ya lieu d'augmenter les subventions pour les intrants agricoles de 10,8 milliards de FCFA.
- Les dépenses d'investissement financées par les recettes de la privatisation de la SOTELMA sont augmentées de 19,9 milliards de FCFA, soit le montant de dépenses inscrit dans la Loi de finances rectificative 2010 non-exécutées en 2010 (Tableau 6).
- Les autres dépenses d'investissement sur financement intérieur sont réduites de 18 milliards de FCFA.
- Les paiements d'arriérés sur exercices antérieurs passent de 8 milliards de FCFA dans la Loi de finances initiale à 12,3 milliards dans la Loi de finances rectificative, dont 10 milliards de FCFA pour les arriérés de TVA à l'issue de l'exercice de vérification des arriérés de crédits de TVA conduit par la Direction générale des impôts (§19), et 2,3 milliards pour les avals et caution, à la suite de l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État conduit par la Direction générale de la dette publique (DGDP, §29).

Réformes de la gestion des finances publiques

Politique fiscale

18. A la lumière de la stratégie de réforme fiscale retenue par la DGI (§7), le gouvernement proposera un plan d'actions sur les trois prochaines années visant à moderniser et simplifier la législation fiscale, et à l'aligner sur les directives régionales en la

matière (repère structurel, Tableau 4). En application de ce plan, le gouvernement identifiera, au plus tard le 30 juin, les mesures fiscales à introduire dans le projet de loi de finances pour 2012. La DGI a sollicité une assistance technique du Département des finances publiques du FMI à cet effet. Sans attendre, le gouvernement continuera à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour améliorer de manière durable le fonctionnement de la TVA énoncées ci-après.

Administrations fiscale et douanière

19. En 2011, une priorité sera accordée à la mise en œuvre de réformes pour améliorer de manière durable le fonctionnement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre:

- Un compte du Trésor a été ouvert à la BCEAO le 18 janvier 2011 pour recevoir, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées par les sociétés minières sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures. L'utilisation de ce compte est réservée au remboursement des crédits de TVA. Cette pratique permettra d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dus aux sociétés minières sur leurs importations et à toutes les autres entreprises, dont les montants sont projetés en 2011 à 21 milliards de FCFA et 12 milliards de FCFA respectivement. L'alimentation mensuelle de ce compte par la DGI et la DGD n'a pas encore démarré en raison du temps qui a été nécessaire pour mettre au point les procédures de son fonctionnement, en conformité avec les procédures budgétaires mais démarrera très bientôt.
- La DGI a procédé à une évaluation des crédits de TVA accumulés au 31 décembre 2010 qui restent à rembourser par l'Etat : ceux-ci s'élèvent à 31,4 milliards de FCFA. Ces résultats seront validés par toutes les parties concernées et serviront à déterminer l'horizon et les autres modalités d'un apurement des arriérés en question. Dans le projet de Loi de finances rectificative pour 2011, le gouvernement a inscrit 10 milliards de FCFA (¶17).
- Le 31 mai 2011, il sera mis fin, au régime de taxation des importations au taux réduit de 6 pour cent sans droit à remboursement de crédit de TVA auquel sont assujettis deux sociétés aurifères, ainsi qu'au régime d'exonération de la TVA appliqué à leurs sous-traitants. Ainsi, toutes les sociétés aurifères et leurs sous-traitants sont soumis au régime normal de la TVA au taux unique de 18 pour cent à partir du 1^{er} juin.
- Au plus tard le 30 septembre 2011, le seuil d'assujettissement sera relevé de 30 à 50 millions de FCFA pour simplifier la collecte de la TVA.

- Au plus tard le 30 septembre 2011, le système de la retenue à la source de la TVA sera supprimé, sauf pour le Trésor, pour lequel cette suppression interviendra de façon progressive avant le 31 décembre 2011.
- Au plus tard, à l'occasion de l'introduction du projet de Loi de finances pour 2012 à l'Assemblée nationale, le gouvernement proposera des amendements à la législation de la TVA en vue de l'aligner avec la Directive UEMOA en la matière.

20. La DGI et la DGD poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale et douanière, avec l'assistance technique du FMI. La DGI modernisera l'administration des contribuables gérées par la Direction des grandes entreprises (DGE) en mettant en œuvre un système de déclaration en ligne, en encourageant les grandes entreprises à payer leurs impôts par virement bancaire, avec comme objectif l'obtention de la certification ISO pour la DGE. La DGI continuera à accorder une attention particulière au fonctionnement de la nouvelle Direction des Moyennes Entreprises (DME) qui prendra des dispositions pour la relance systématique des contribuables ne respectant pas leurs obligations déclaratives. La DGI attachera une attention particulière à l'amélioration des locaux et au renforcement du personnel de la DME. De même, la DGD introduira une sélectivité automatique des contrôles douaniers dès le début 2012. Pour ce faire, la DGD a mis en place une Cellule technique de gestion des risques qui accomplira en 2011 les travaux préparatoires nécessaires à cet effet. Une mobilisation accrue des ressources fiscales nécessitera également une modernisation de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC), créée en 2002, ainsi qu'un renforcement de ses capacités. En 2011, la DNDC mènera une étude pour déterminer le potentiel en recettes domaniales et améliorer le recouvrement des dites recettes, et une étude en vue d'élaborer et mettre en application un schéma d'informatisation. Elle poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé.

21. La nouvelle application comptable intégrée du Trésor et son interface avec les applications de la DGD (SYDONIA) et de la DGI (SIGTAS) seront mis en service à la Recette générale (RGD) du District de Bamako en janvier 2012.

Gestion des dépenses publiques et transparence des finances publiques

22. Les résultats de l'évaluation PEFA finalisée en 2011 mettent en évidence des progrès du système de gestion des dépenses publiques du Mali en matière notamment de crédibilité et d'exhaustivité du budget, de préparation des lois de finances. Ils soulignent néanmoins des faiblesses persistantes concernant le suivi des restes d'impôt à recouvrer et des arriérés de paiement intérieurs, la comptabilité et l'audit externe.

23. Afin de poursuivre les progrès accomplis, le gouvernement a adopté en juillet 2010 un nouveau plan d'action gouvernemental pour l'amélioration et la modernisation de la gestion des finances publiques (PAGAM-GFP II) couvrant la période 2011-15. Les actions

du PAGAM-GFP II sont organisées autour de quatre objectifs stratégiques: l'optimisation durable des recettes ; une préparation et une exécution du budget conforme aux normes internationales ; la responsabilisation des acteurs et l'accroissement de la transparence des finances publiques ; le renforcement de la déconcentration et la consolidation de la décentralisation.

24. Ce plan reflète la volonté du gouvernement de jouer un rôle exemplaire dans la transposition et la mise en œuvre des directives de l'UEMOA en matière de gestion des dépenses publiques. Le gouvernement s'engage à transcrire dans la législation et la réglementation maliennes les directives No 5 à 10/2009 de l'UEMOA relatives à la transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'Etat et au TOFE d'ici le 31 décembre 2011. En application de ces directives, au cours de l'exécution budgétaire de 2011, les ordonnancements seront arrêtés au 31 décembre 2011 et les paiements au 31 janvier 2012.

25. A court terme, le gouvernement souhaite également approfondir les actions pour améliorer l'exécution du budget, la gestion de la trésorerie et de la dette intérieure, renforcer la comptabilité, l'audit externe et les statistiques de finances publiques :

- *Les modifications de crédits adoptées en cours d'année seront rapportées de manière consolidée dans les projets de loi de finances rectificatives ou de règlement.* Toutes les mesures réglementaires modifiant les crédits en cours d'année (décrets d'avances, transferts, virements, reports, annulations, fonds de concours, ...) seront jointes pour information au premier projet de loi de finances rectificative suivant leur adoption ou, à défaut, au projet de loi de règlement de l'exercice correspondant.
- *Une étape sera franchie vers l'établissement d'un Compte Unique du Trésor.* Avec l'assistance technique du département des finances publiques du FMI et d'AFRITAC Ouest, le Trésor poursuit ses efforts afin de produire une situation mensuelle des comptes bancaires des entités publiques dans les banques commerciales et à la BCEAO pour les entités comprises dans le périmètre du TOFE et une situation trimestrielle pour les autres entités publiques. Certains comptes identifiés dans les banques commerciales seront fermés d'ici la fin de l'année 2011. Une étude d'impact du transfert des banques commerciales à la BCEAO de l'ensemble des comptes ouverts par les entités publiques localisées à Bamako, Mopti et Sikasso (à l'exception des comptes-projets dont la création est explicitement prévue par des conventions signées avec des partenaires techniques et financiers) sera produite avant le 30 septembre 2011 (repère structurel, Tableau 4). Les comptes dans les banques commerciales des services du Ministère de l'Economie et des Finances à Bamako, Mopti et Sikasso seront transférés à la BCEAO selon un calendrier qui sera défini en fonction des résultats de l'étude.

- *La qualité des comptes sera progressivement améliorée.* Les soldes anormaux constatés sur les comptes de liaisons, les comptes de tiers et les comptes financiers des balances générales des comptes de l'ACCT, de la PGT et de la RGD seront apurés avant le 30 juin 2011.
- *La production et l'audit des comptes annuels de l'Etat seront accélérés.* La section des comptes de la Cour suprême met en œuvre une stratégie d'apurement des comptes sur la base de l'évaluation de la situation des comptes produits par la DNTCP. Pour les comptes publics antérieurs à 1992, le gouvernement adoptera un projet de loi de validation avant le 30 juin 2011. Les comptes publics des exercices de 1992 à 2008 feront l'objet d'un jugement accéléré. L'Assemblée nationale a voté la loi de règlement pour l'exercice 2007. Le gouvernement a soumis le projet de loi de règlement pour l'exercice 2008 à l'Assemblée nationale. La section des comptes est occupée à examiner le projet de loi de règlement pour l'année 2009. Le gouvernement adoptera le projet de loi de règlement pour l'exercice 2010 avant le 30 septembre 2011.
- *L'amélioration des statistiques de finances publiques sera poursuivie.* A compter du 31 mai 2011, des modifications seront apportées au TOFE comme précisé dans le Protocole d'accord technique (PAT, ¶23 ; repère structurel, Tableau 4).
- *Le suivi des délais de paiement sera renforcé.* Le logiciel de gestion des dépenses (PRED5) sera utilisé pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements sont effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses. Des tableaux mensuels seront produits à cet effet.

26. Dans le cadre de l'amélioration du processus budgétaire, le gouvernement se propose d'organiser avec l'Assemblée nationale un débat d'orientation budgétaire avant la session d'octobre 2011.

Contrôle interne et externe

27. Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. Au plan interne, le Contrôle Général des Services Publics a notamment mis l'accent sur l'insuffisance de manuels de procédure et de leur utilisation dans l'administration. De même, au plan externe, le Bureau du Vérificateur général a attiré l'attention sur d'importants montants en instance de recouvrement pour le Trésor public. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement prépare une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2011-15, avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers.

Gestion de la dette

28. La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale a conduit à modifier le risque de surendettement de faible à modéré parce que la vulnérabilité de la dette du Mali à des chocs extérieurs s'est accrue : en effet, la volatilité des exportations d'or a augmenté plus qu'anticipé lors de l'analyse précédente. Cette mise à jour confirme également que la viabilité de la dette du Mali dépend de la poursuite d'une politique macroéconomique prudente ancrée sur le maintien du déficit budgétaire de base sous-jacent à environ 1 pour cent du PIB. Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs par des dons et pour le solde par des emprunts dont le taux de concessionnalité s'élève au minimum à 35 pour cent (critère de réalisation continu, Tableau 3). Cependant, le gouvernement entend profiter de l'occasion de la prochaine analyse de la viabilité de la dette à conduire avec les services du FMI et de la Banque mondiale l'automne prochain pour déterminer quelle pourrait être l'enveloppe d'endettement non-concessionnel compatible avec le maintien de la viabilité de la dette qui pourrait lui être accessible dans le cadre la politique du FMI et de la Banque mondiale en la matière.

29. Pour renforcer la gestion de la dette intérieure, le Ministre de l'économie et des finances a confié à la DGDGP la tâche de faire l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances (repère structurel, Tableau 4). La DGDGP a commencé son travail d'inventaire auprès des banques de la place. Ce travail a déjà permis d'identifier des dettes auprès du système bancaire, non vérifiées et réconciliés pour un montant de 65 milliards de FCFA (1,3 pour cent du PIB) dont 21 milliards au titre des garanties. Un échéancier de paiement est en cours de négociation avec les créanciers et pour le paiement duquel 2,3 milliards de FCFA ont été inscrits dans le projet de Loi de finances rectificative 2011. Les difficultés de réconciliation et de vérifications des dettes ont nécessité la mise en place d'un nouvel échéancier prévoyant la finalisation de l'inventaire d'ici la fin juin 2011.

Réforme de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale

30. Le gouvernement entend prendre des mesures pour assurer l'équilibre actuariel de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui gère le régime de pensions et d'assurance maladie-invalidité pour les fonctionnaires. Le gouvernement a commandé récemment une nouvelle étude actuarielle dont les résultats indiquent qu'en l'absence de réformes, la subvention d'équilibre annuelle à la CMSS pourrait évoluer de 34 milliards de FCFA (0,7 pour cent du PIB) en 2011 à 60 milliards de FCFA (0,9 pour cent du PIB) en 2015. A la lumière des résultats de l'étude actuarielle conduite en 2005, le gouvernement a soumis à l'Assemblée nationale un projet de réforme des retraites dont l'adoption permettra de diminuer le déficit de la CMSS.

Politique de maintien de la stabilité et de développement du secteur financier

31. Le gouvernement suivra avec attention l'évolution de la situation financière du système bancaire en liaison avec les conséquences de la crise post électorale en Côte d'Ivoire et les développements des événements en cours en Libye (§11-12). Pour limiter l'impact de la crise en Côte d'Ivoire sur la solidité des banques de l'UEMOA, la BCEAO, sur instruction du Conseil des Ministres de l'Union et sur la base d'un mandat donné par le Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, organise pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire des adjudications en vue du renouvellement des bons du Trésor ivoirien échus avec capitalisation des intérêts. S'agissant des obligations émises par voie d'adjudication avec le concours de la BCEAO, les intérêts dus sont réglés au moyen du produit d'émissions de bons du Trésor à six mois, souscrites par les détenteurs desdites obligations. Les créances sur les entreprises ivoiriennes feront l'objet d'un suivi régulier conformément à la réglementation prudentielle existante singulièrement l'application des règles de provisionnement. Le gouvernement suivra également attentivement la situation des deux banques de taille modeste à capitaux libyens en collaboration avec les autorités monétaires de l'UEMOA.

32. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre sa Stratégie de développement du secteur financier adoptée en 2008 en tenant compte des recommandations des Programmes d'Évaluation du Système Financier (PESF) du Mali et de la zone UEMOA de la même année. Les quatre axes prioritaires de cette stratégie sont :

- le renforcement et le développement du secteur bancaire et des marchés de capitaux ;
- le renforcement et le développement des institutions financières non bancaires ;
- la consolidation, le renforcement et le développement du secteur de la micro finance; et
- l'amélioration du cadre juridique et judiciaire.

33. En 2011, le gouvernement mettra en priorité les mesures suivantes :

- *La restructuration de la BHM* : la mise en œuvre du plan de restructuration adopté le 30 décembre 2009 vise le désengagement de l'État du capital de la banque en 2012. Avec l'appui de la Banque mondiale, le gouvernement a lancé un appel d'offre en vue du recrutement d'un conseil composé d'une banque d'affaires et d'un cabinet d'avocat pour mener la privatisation à bien. D'ici là, le Ministère de l'économie et des finances et la BCEAO suivent étroitement les opérations de la BHM afin que les moyens mis à sa disposition par l'Etat via la recapitalisation (à concurrence de 11,4 milliards de FCFA en 2010) et la domiciliation à la BHM des fonds du budget national destiné au financement des logements sociaux (à concurrence de 7 milliards de FCFA en 2011) conduisent à des prêts productifs.

- *Le relèvement du niveau de capital des banques et des établissements financiers* : ce relèvement en vue d'observer le minimum requis par la réglementation UEMOA (5 milliards de FCFA, et 10 milliards de FCFA à un horizon à déterminer) fait l'objet d'un suivi régulier par la BCEAO.
- *La mise en œuvre de mécanismes de garantie de prêts aux petites et moyennes entreprises (PME)* : un mécanisme de garantie partielle d'un montant de 26 millions de \$ (0,3 pour cent de PIB) est mis en œuvre auprès de deux banques en collaboration avec la Société financière internationale (SFI). Le gouvernement a mis en place un fonds de garantie partielle d'un montant de 595 millions de FCFA (moins de 0,1 pour cent de PIB) sur la période 2009-13 pour faciliter l'accès de 200 PME au financement bancaire. Il a aussi lancé deux études de faisabilité en vue de la création d'un fonds de garantie et d'un fonds d'investissement en faveur du secteur privé.
- *La création d'une société de gestion du patrimoine immobilier des banques*. Cette institution aurait pour mission l'allègement du bilan des banques par l'acquisition des biens immobiliers reçus par la réalisation des garanties. En accord avec la Banque mondiale, il a été décidé de faire jouer ce rôle à l'Agence de cessions immobilières (ACI), une société anonyme d'économie mixte dont l'objet est la viabilisation et la vente de terrains.
- *Le développement de la micro finance* : par l'adoption de la nouvelle réglementation sur les systèmes financiers décentralisés et la mise en œuvre du plan national pour le développement de la micro finance en collaboration avec certains partenaires techniques et financiers.
- *La mobilisation des transferts de fonds des migrants par le secteur financier*: par la réalisation d'une étude et d'un atelier sur les initiatives et mécanismes en matière de transferts de fonds des migrants.

Réforme du secteur du coton

34. Le gouvernement entend mener à bien la privatisation de la Compagnie malienne des textiles (CMDT). A l'issue d'un appel d'offres, six investisseurs potentiels se sont manifestés, trois ont remis une offre, et un investisseur a été retenu pour reprendre deux des quatre filiales régionales de la CMDT. Le gouvernement entend lancer un nouvel appel d'offres pour les deux filiales qui n'ont pas encore trouvé acquéreur. Le gouvernement veillera à ce que cette opération de privatisation se passe dans les meilleures conditions afin d'assurer la pérennité économique et financière du secteur coton.

Réforme du secteur de l'électricité

35. Le gouvernement entend honorer ses engagements à l'égard de la société nationale de production d'électricité Energie du Mali (EDM). Depuis le début des années 2000, l'Etat met en œuvre une politique de tarification de l'électricité qui prévoit la possibilité d'ajuster les prix de l'électricité à l'évolution des coûts opérationnels de la société ou de s'y soustraire pour des considérations économiques et sociales moyennant le paiement d'une subvention permettant à EDM de remplir les objectifs qui lui sont assignés. En application de cette politique, l'Etat n'a opéré que deux ajustements tarifaires depuis 2003, une baisse de 10 pour cent en 2003 et une hausse de 4 pour cent en 2009, alors que les prix internationaux des produits pétroliers ont environ doublé depuis 2004. Cette politique a contribué à enregistrer des pertes au niveau d'EDM estimées à 13,9 milliards de FCFA en 2010.

36. En application de sa politique de tarification des prix de l'électricité, le gouvernement a inscrit dans le projet de Loi de finances rectificative pour 2011 un crédit de 20 milliards de FCFA en vue d'améliorer la situation financière d'EDM. Ce crédit est nécessité en partie par sa décision de ne pas ajuster les prix de l'électricité en 2010 et au cours du premier semestre 2011. Ce montant sera revu en septembre à la lumière de la situation financière d'EDM et à l'aide du mécanisme d'indexation tarifaire des services publics de l'électricité de la Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) qui sera finalisé avec l'appui de la Banque mondiale. Le gouvernement s'engage à appliquer ce mécanisme à partir du second semestre 2011 pour ajuster les tarifs ou déterminer, si nécessaire, les transferts budgétaires pour renforcer la situation financière d'EDM. Dans l'intervalle, le gouvernement continuera à payer régulièrement les factures d'électricité, et à mettre en œuvre sa stratégie de développement du secteur en coopération avec la Banque mondiale.

Gouvernance

37. La séparation récente des fonctions de gestion des ressources humaines et de gestion du budget confiées préalablement aux Directeurs des Affaires Administratives et financières de chaque Département ministériel a amené le Gouvernement à créer des postes de Directeurs des Ressources Humaines (DRH) et des postes de Directeurs des Finances et du Matériel (DFM). Afin de dynamiser la fonction de DFM et de mettre en place des Directeurs ayant des profils totalement appropriés aux nouvelles missions, les décrets portant nomination des DFM ont été abrogés le 13 avril 2011. La nomination des nouveaux Directeurs a reposé, entre autres, sur des critères de bonne gouvernance.

38. Animé de la volonté de faire du secteur minier un moteur du développement et de lutte contre la pauvreté, le Mali a posé sa candidature pour adhérer à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en 2006. Dans ce cadre, le Mali a produit un premier rapport pour faire le rapprochement des flux des paiements effectués par les entreprises minières et les revenus perçus par l'Etat pour l'exercice 2006 basé sur les résultats d'audits externes. Sur base des résultats de rapport, le validateur désigné par le

secrétariat de l'ITIE a conclu que le Mali a fait des progrès significatifs mais n'est pas encore conforme. Tirant les leçons de ce premier rapport, le gouvernement a entamé l'élaboration d'un second rapport concernant les recettes minières en 2007 et 2008 en vue d'atteindre la conformité à l'initiative ITIE d'ici la fin de l'année.

III. SUIVI DU PROGRAMME

39. Le programme en 2011 fera l'objet d'une évaluation sur la base de critères de réalisation et d'indicateurs quantitatifs à fin juin révisés, d'indicateurs quantitatifs à fin septembre révisés, de critères de réalisation continus (Tableau 3) et de repères structurels (Tableau 4). Les critères de réalisation et indicateurs quantitatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme.

40. Les discussions pour la septième revue du programme se focaliseront sur l'élaboration du projet de Loi de finances pour 2012, compte tenu de l'ancrage des finances publiques sur un déficit de base sous-jacent d'environ 1 pour cent du PIB.

Tableau 1. Mali: Critères de réalisation et Indicateurs quantitatifs, 2010¹

	Mars				Juin				Septembre				Décembre			
	Indicateurs	Ajustés	Est.	Statut	Critères de réal.	Ajustés	Est.	Statut	Indicateurs	Ajustés	Est.	Statut	Critères de réal.	Ajustés	Est.	Statut
(en milliards de FCFA)																
Critères de réalisation quantitatifs																
Financement intérieur net de l'État (plafond) ²	0.0	52.4	19.3	Respecté	79.8	128.7	-32.8	Respecté	113.7	176.0	-1.4	Respecté	127.0	144.7	72.4	Respecté
dont : financement bancaire et sur le marché	0.0	52.4	46.9	Respecté	99.3	148.2	62.7	Respecté	128.7	191.0	56.7	Respecté	138.6	156.4	76.0	Respecté
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté
Nouveaux emprunts extérieurs d'un an ou plus contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ³	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté
Nouveaux emprunts extérieurs à court terme (moins d'un an) contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ³	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté	0.0	...	0.0	Respecté
Recettes fiscales nettes (plancher)	130.0	...	154.8	Respecté	304.7	...	343.0	Respecté	490.9	...	503.0	Respecté	677.1	...	681.8	Respecté
Indicateurs financiers																
Solde budgétaire de base (plancher)	-30.0	...	23.3	Respecté	-52.8	...	80.8	Respecté	-92.4	...	55.4	Respecté	-111.5	...	-56.4	Respecté
Solde budgétaire de base sous-jacent (plancher) ⁴	10.0	...	23.3	Respecté	-38.8	...	106.7	Respecté	-48.4	...	81.3	Respecté	-51.7	...	-16.5	Respecté
Dépenses prioritaires (plancher)		117.0	...	97.3	Pas respecté	175.0	...	150.0	Pas respecté	235.0	...	233.2	Pas respecté
<i>Pour mémoire:</i>																
Aide budgétaire extérieure ⁵	20.0	...	15.5		68.3	...	50.9		96.4	...	90.6		144.1	...	120.3	
Instances de paiement	-2.0	...	-54.4		-43.7	...	-83.6		-48.7	...	-108.2		-49.1	...	-53.3	
Remboursements de crédits de TVA	0.0	...	0.0		0.0	...	-1.8		0.0	...	-2.8		-29.0	...	-34.7	

Source: autorités maliennes.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Les cibles non continues à fin mars et fin septembre sont des indicateurs quantitatifs. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) du 28 juin 2010 pour les définitions.

² Les cibles pour ces critères de réalisation ou indicateurs quantitatifs sont ajustés en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement et des remboursements de crédits de TVA. Voir PAT du 28 juin 2010 pour plus de détails.

³ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue.

⁴ Hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

⁵ Comme défini au paragraphe 7 du PAT du 31 décembre 2010.

Tableau 2. Mali: Repères structurels pour la sixième revue du programme FEC

Mesures	Fondement macroéconomique	Statut
Pour la fin de décembre 2010		
Mettre en service un système de gestion et de paiement à temps des crédits de TVA aux sociétés créancières légitimes.	Empêcher l'accumulation d'arriérés de crédits de TVA et assurer la neutralité de la TVA sur les exportations.	En cours de mise en oeuvre
Produire une évaluation de la restructuration de la BHM, y compris l'emploi des fonds publics transférés à la BHM pendant le premier semestre de 2010 pour relancer ses activités de prêts.	S'assurer que le redressement de la BHM est effectivement en bonne voie.	Mis en oeuvre
Préparer un programme de réforme du système fiscal visant à mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et en modernisant davantage la législation fiscale, y compris par un réexamen des exonérations	Simplifier le système fiscal et le rendre plus dynamique tout en appliquant les directives régionales.	Mis en oeuvre
Mettre en service au Trésor le nouveau logiciel de comptabilité publique tout en prévoyant l'interaction nécessaire avec le logiciel d'application budgétaire pour assurer le suivi de la dépense (y compris le stock de factures en souffrance) de l'engagement au paiement.	Améliorer la comptabilisation des opérations financières de l'État, ainsi que leur divulgation.	Mis en oeuvre

Source: autorités maliennes.

Tableau 3. Mali: Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs proposés, 2011 ¹

	Mars		Juin		Sept.		Déc.	
	Indicateurs	Critères de réalisation		Indicateurs		Proj.		
	Prog. ²	Prog. ²	Rev. Prog.	Prog. ²	Rev. Prog.	Prog. ²	Rev. Proj.	
Critères de réalisation	(en milliards de FCFA)							
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ³	118.4	189.8	78.4	179.2	122.6	66.5	74.9	
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Nouveaux emprunts extérieurs d'un an ou plus contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Nouveaux emprunts extérieurs à court terme (moins d'un an) contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond) ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Recettes fiscales brutes (plancher)	181.4	362.9	359.5	559.4	554.5	755.8	764.8	
Indicateurs								
Solde budgétaire de base (plancher)	-26.0	-62.7	-81.3	-79.9	-112.3	-100.4	-129.4	
Solde budgétaire de base sous-jacent (plancher) ⁵	-17.0	-44.7	-53.3	-52.9	-70.3	-64.4	-73.5	
Dépenses prioritaires (plancher)	50.8	112.8	152.8	188.3	252.4	271.4	352.0	
<i>Pour mémoire:</i>								
Aide budgétaire extérieure ⁶	73.9	74.5	79.9	94.1	99.5	121.1	127.9	
Instances de paiement	-80.0	-80.0	-18.1	-80.0	-43.8	0.0	4.2	
Remboursements d'impôts	-7.7	-15.4	-18.5	-24.0	-27.6	-32.6	-37.0	
Remboursement d'arriérés	-5.2	-10.3	-12.3	-10.3	-12.3	-10.3	-12.3	

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Les cibles non continues à fin mars et fin septembre sont des indicateurs quantitatifs. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Rapport du FMI no 11/37: Mali —Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

³ Les cibles pour ce critère de réalisation ou indicateur quantitatif sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursement de crédits de TVA, et des remboursement d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue depuis le début de l'année.

⁵ Hors dépenses financées par les recettes de privatisation de la SOTELMA.

⁶ Comme défini au paragraphe 6 du PAT.

Tableau 4. Mali: Repères structurels pour la septième revue du programme FEC

Mesures	Fondement macroéconomique	Echéance	Statut
Dans le contexte de la septième revue			
Préparer une base de données incluant : (i) toutes les conventions d'emprunts intérieurs signées par l'Etat et retraçant le stock de dette à la fin 2010 ainsi que l'échéancier trimestriel des remboursements du capital et des intérêts ; et (ii) les garanties, avals et cautions accordés au nom de l'État	Renforcer la gestion de la dette intérieure	28 février	Reporté au 30 juin
Produire le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) à fin mars 2011 suivant la présentation décrite dans le paragraphe 23 du Protocole d'accord technique (PAT)	Renforcer la transparence budgétaire	31 mai	
Réaliser une étude d'impact du transfert de l'ensemble des montants sur des comptes ouverts dans des banques commerciales par les entités publiques (à l'exception des comptes-projets dont la création est prévue par des conventions signées avec des partenaires techniques et financiers) sur le compte unique du Trésor à la BCEAO	Renforcer la gestion de trésorerie	30 juin	Reporté au 30 septembre
Introduire dans le projet de loi de finances 2012 une réforme du système fiscal, visant à mobiliser davantage de recettes tout en rationalisant et en modernisant davantage la législation fiscale, y compris à travers une réduction des exonérations	Renforcer la mobilisation des recettes et l'environnement des affaires	30 septembre	

Source: autorités maliennes.

Tableau 5. Mali: Opérations financières consolidées de l'administration, 2011

	Mars	Juin		Septembre		Décembre	
	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. rév.	Prog. ¹	Prog. rév.	Prog. ¹	Prog. rév.
	(en milliards de FCFA)						
Recettes et dons	283.6	522.0	487.8	793.5	745.9	1,062.6	1,019.3
Recettes totales	199.1	398.3	399.5	611.6	617.2	824.8	852.5
Recettes budgétaires	181.3	362.5	365.9	557.9	565.4	753.3	781.0
Recettes fiscales	173.7	347.5	341.0	535.4	526.9	723.2	727.9
Impôts directs	51.1	102.3	100.6	153.4	155.2	204.5	214.1
Taxes indirectes	122.6	245.2	240.4	382.0	371.7	518.7	513.8
TVA	69.0	138.0	141.3	215.6	218.0	293.1	300.7
Accises sur produits pétroliers	5.4	10.8	11.3	17.3	17.5	23.9	24.1
Droits d'importation	24.0	48.0	46.2	77.3	71.3	106.6	98.4
Autres taxes indirectes	31.9	63.9	59.9	95.8	92.4	127.7	127.5
Remboursements de taxes	-7.7	-15.4	-18.5	-24.0	-27.6	-32.6	-37.0
Recettes non fiscales	7.5	15.1	25.0	22.6	38.5	30.1	53.1
Fonds spéciaux et budgets annexes	17.9	35.8	33.6	53.6	51.8	71.5	71.5
Dons	84.5	123.7	88.2	182.0	128.7	237.8	166.9
Projets	38.7	77.3	41.8	116.0	62.7	154.6	83.7
Budget	45.8	46.4	46.4	66.0	66.0	83.2	83.2
dont : aide budgétaire générale	17.2	17.8	17.8	34.4	34.4	47.1	47.1
dont : aide budgétaire sectorielle	28.6	28.6	28.6	31.6	31.6	36.1	36.1
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	331.4	649.5	618.1	960.7	924.1	1,279.4	1,235.3
Dépenses budgétaires	311.5	609.8	580.0	901.1	865.6	1,199.9	1,154.9
Dépenses courantes	160.3	335.9	343.5	501.5	522.2	673.2	703.0
Traitements et salaires	63.7	127.4	127.6	198.6	198.9	269.8	270.2
Biens et services	53.3	113.1	116.3	164.5	174.4	224.8	232.5
Transferts et subventions	37.4	83.4	87.6	121.0	131.4	153.5	175.3
Intérêts	5.9	12.1	12.1	17.5	17.5	25.1	25.1
dont : intérieurs	2.5	2.5	2.5	4.4	4.4	8.0	8.0
Dépenses en capital	151.2	273.9	236.5	399.5	343.4	526.7	451.9
Financement extérieur	104.6	180.6	130.3	259.6	184.1	340.1	239.4
Financement intérieur	46.6	93.3	106.2	139.9	159.3	186.6	212.4
Fonds spéciaux et budgets annexes	17.9	35.8	33.6	53.6	51.8	71.5	71.5
Prêts nets	2.0	4.0	4.5	6.0	6.7	8.0	8.9
Solde budgétaire global (hors dons)	-132.2	-251.3	-218.5	-349.1	-306.9	-454.5	-382.8
Solde budgétaire global (dons inclus)	-47.8	-127.6	-130.3	-167.2	-178.1	-216.7	-216.0
Variation des arriérés (inclus avals et cautions)	-5.2	-10.3	-12.3	-10.3	-12.3	-10.3	-12.3
Ajustement base caisse	-80.0	-80.0	-18.1	-80.0	-43.8	0.0	4.2
Solde global (base caisse, dons inclus)	-132.9	-217.9	-160.7	-257.5	-234.2	-227.0	-224.1
Financement	132.9	217.9	160.7	257.5	234.2	227.0	224.1
Financement extérieur (net)	62.5	97.6	76.5	131.9	103.0	177.9	137.6
Prêts	65.5	102.8	93.3	140.2	123.3	187.3	164.4
Prêts projets	37.4	74.7	59.8	112.1	89.8	149.4	119.7
Prêts budgétaires	28.1	28.1	33.5	28.1	33.5	37.9	44.7
Amortissement	-4.6	-13.1	-23.8	-17.9	-30.8	-23.4	-40.8
Allègement de la dette	1.6	7.9	7.0	9.6	10.5	14.0	14.0
Financement intérieur (net)	70.5	120.3	84.2	125.6	131.3	49.1	86.5
Système bancaire	59.4	104.3	80.5	113.9	125.8	80.4	79.2
Crédit net à l'État	59.4	104.3	80.5	113.9	125.8	80.4	79.2
Tirages nets FMI	1.4	1.2	1.2	1.1	13.1	2.7	17.6
Avances statutaires	-0.6	-1.3	-1.3	-1.9	-1.9	-2.6	-2.6
Autre postes	58.6	104.3	80.6	114.7	114.6	80.3	64.2
Recettes de privatisation	0.0	0.0	1.7	3.3	2.5	3.3	3.3
Autre financement	11.1	16.0	2.0	8.4	3.0	-34.6	4.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>							
Solde budgétaire de base ²	-26.0	-62.7	-81.3	-79.9	-112.3	-100.4	-129.4
Solde budgét. de base sous-jacent ³	-17.0	-44.7	-53.3	-52.9	-70.3	-64.4	-73.5
Aide budgétaire extérieure ⁴	73.9	74.5	79.9	94.1	99.5	121.1	127.9
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	79.2	133.0	78.4	139.1	122.6	66.5	74.9

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Similaire au rapport du FMI no 11/37: Mali — Cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), sauf pour le total des dons aux mois de mars, juin et septembre, qui ont été corrigés, et les changements correspondants du solde global et du financement intérieur.² Recettes totales hors dons moins les dépenses financées sur ressources intérieures.³ Solde de base moins les dépenses financées par les recettes de la privatisation de SOTELMA.⁴ Comme défini au paragraphe 6 du PAT.

Tableau 6. Mali - Utilisation du Produit de la Privatisation Partielle de la SOTELMA, 2009-2012
(en millions de FCFA)

	2009	2010		2011		2012	Total
		Prog.	Real.	Prog.	Rev. Prog.		
Assainissement des Finances Publiques	9,500	2,000	2,000	0	0	30,500	42,000
Opérateurs économiques	0	0	0	0	0	24,000	24,000
Banques	9,500	2,000	2,000	0	0	6,500	18,000
Développement des ressources humaines	1,000	11,253	8,253	5,255	8,255	0	17,508
Jeunesse, Education, Emploi	0	9,300	7,100	5,255	7,455	0	14,555
Enseignement supérieur	0	3,900	3,182	3,755	4,473	0	7,655
Construction d'infrastructures universitaires à Bamako et Ségou	0	3,188	3,017	3,755	3,926	0	6,943
Création d'un Fonds de compétitivité pour la recherche	0	500	0	0	500	0	500
Interconnexion Université de Bamako	0	212	165	0	47	0	212
Enseignement Secondaire, Formation Professionnelle, Jeunesse et Emploi	0	5,400	3,918	1,500	2,982	0	6,900
Construction et équipement de Lycées Techniques et IFPs (1)	0	4,400	2,918	1,000	2,482	0	5,400
Renforcement des capacités Financières de l'APEJ	0	1,000	1,000	500	500	0	1,500
Santé et Développement social	1,000	1,953	1,153	0	800	0	2,953
Complément pour la Construction Hôpital de Mopti	0	1,000	1,000	0	0	0	1,000
Complément pour la Construction Hôpital de Sikasso	1,000	0	0	0	0	0	1,000
Equipement Informatique Assurance Maladie Obligatoire	0	953	153	0	800	0	953
Infrastructures et Equipements	0	7,747	3,580	11,263	15,430	0	19,010
Routes et ponts	0	3,375	2,637	3,875	4,613	0	7,250
Kayes : bitumage de la route Bafoulabé-Mahina 6 km	0	1,000	1,000	0	0	0	1,000
Koulikoro : bitumage 5 km de voirie	0	1,000	1,000	0	0	0	1,000
Kidal : bitumage 5 km de voirie	0	375	0	875	1,250	0	1,250
Bamako: construction voie d'accès à l'hôpital de Yirimadio	0	1,000	637	0	363	0	1,000
Sikasso : Pont sur le Baoulé entre Manankoro-Tienfinzo	0	0	0	3,000	3,000	0	3,000
Communication et Transports	0	4,372	943	7,388	10,817	0	11,760
1 Car Régie 12 caméra	0	1,950	795	0	1,155	0	1,950
1 Car de production de 4 caméras	0	700	0	0	700	0	700
1 Car régie audio production et reportage	0	45	0	105	150	0	150
1 Fly et accessoires sur véhicule	0	108	0	252	360	0	360
1 Station terrienne émission	0	669	147	931	1,453	0	1,600
Acquisition 2ème Chaîne ORTM	0	0	0	4,000	4,000	0	4,000
Acquisition de 2 bateaux à fond plat pour la COMANAV	0	900	0	2,100	3,000	0	3,000
Développement de l'Agriculture	0	13,675	7,405	225	6,495	0	13,900
Aménagements de proximité	0	3,330	1,318	225	2,237	0	3,555
Entretien aménagement infrastructures vulgarisation Office du Niger	0	4,100	4,100	0	0	0	4,100
Dotation Fonds National de Développement Agricole	0	5,000	1,188	0	3,812	0	5,000
Appui à la mise en valeur/mesures d'accompagnement PRODEVALAIT (2)	0	445	0	0	445	0	445
PRODEVALAIT (2)	0	800	799	0	1	0	800
Amélioration du cadre de vie	0	18,206	11,753	5,708	12,161	0	23,914
Dotation du Fonds National d'Investissement des Collectivités Territoriales	0	6,000	0	4,000	10,000	0	10,000
Réhabilitation des casernes militaires	0	3,292	3,279	1,708	1,721	0	5,000
Programme Logements Sociaux	0	6,500	6,141	0	359	0	6,500
Aménagement du DIAFRANA KO	0	1,614	1,533	0	81	0	1,614
Construction du monument du cinquantenaire	0	800	800	0	0	0	800
Soutien au Financement du Développement des PME-PMI	0	0	0	6,000	6,000	0	6,000
Création d'un Fonds de Garantie pour le secteur privé	0	0	0	3,000	3,000	0	3,000
Création d'un Fonds National d'Investissement	0	0	0	3,000	3,000	0	3,000
Réforme Économique et Amélioration de la Gouvernance	0	6,900	6,900	0	0	0	6,900
Restructuration BHM	0	5,000	5,000	0	0	0	5,000
Appui au RAVEC	0	1,900	1,900	0	0	0	1,900
Projets divers	0	0	0	7,579	7,579	0	7,579
Investissements Publics en partenariat avec les Bailleurs de Fonds	0	0	0	0	0	28,577	28,577
Création d'un pôle de technologie	0	0	0	0	0
Raccordement de villes secondaires au réseau routier national sur plus de 100 Km	0	0	0	0	0
Construction d'un second pont à Kayes,	0	0	0	0	0
Aménagement et le développement du Système Faguibine,	0	0	0	0	0
Aménagement du parc industriel de Bamako Sénou,	0	0	0	0	0
Mise en place d'un cadastre moderne pour les villes de Bamako et de Kati	0	0	0	0	0
Renforcement des capacités logistiques des Armées et des Administrations Territoriales	0	0	0	0	0
Plan social	15,000	0	0	0	0	0	15,000
Total	25,500	59,781	39,891	36,030	55,920	59,077	180,388

1/ IFP: Instituts de Formation Professionnelle

2/ Projet Développement et Valorisation de la Production Laitière au Mali.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE (PAT)

1. Ce protocole d'accord définit les repères et les critères d'évaluation du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) en 2011. Il fixe également la périodicité et les délais limites de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

I. DEFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

II. CRITERES DE REALISATION ET INDICATEURS QUANTITATIFS

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères de réalisation à fin juin et d'indicateurs quantitatifs à fin septembre 2011.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État

4. Le **financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État** est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

5. La position nette du gouvernement est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système

bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement à l'État est calculée par la BCEAO.

Facteurs d'ajustement

6. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'une correction négative si l'**aide budgétaire extérieure** est supérieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire global et sectoriel). Le facteur de correction sera appliqué au taux de 0 % jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA; et 100 % au delà de 25 milliards de FCFA. Le plafond sur la variation du crédit intérieur net à l'État et le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 % jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 % pour des montants supérieurs.

7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.

8. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts et des arriérés relevant d'exercices antérieurs à 2011** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 3).

B. Non accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

9. L'encours des arriérés de paiements extérieurs est défini comme la somme des paiements dus et non payés sur les engagements extérieurs de l'État et la dette extérieure détenue ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 11 (a) s'applique ici.

10. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafonds sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques

11. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 31 août 2009 par la décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) :

- a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

12. **Dettes garanties.** La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

13. **Dettes concessionnelles.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %¹; l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette². Les taux d'actualisation utilisés à cet effet sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TCIR) propres à chaque devise considérée publiés par l'OCDE³. Les TCIR moyens sur dix ans sont utilisés pour calculer la valeur actuelle et donc l'élément don des crédits dont l'échéance est d'au moins 15 ans. Les TCIR moyens sur six mois sont utilisés pour les crédits dont l'échéance est plus courte. Les marges correspondant aux différentes périodes de remboursement (0,75 % jusqu'à 15 ans, 1 % entre 15 et 19 ans, 1,15 % entre 20 et 29 ans et 1,25 % à partir de 30 ans) s'ajoutent aux TCIR moyens sur 10 ans ou sur six mois.

14. **Dettes extérieures.** Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayé en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA.

15. **Critères d'évaluation afférents à la dette.** Les critères d'évaluation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, la société Énergie du Mali (EDM) et la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant qu'elle est détenue majoritairement par l'État. Les critères s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères d'évaluation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères.

16. **Dispositions spéciales.** Les critères d'évaluation ne s'appliquent pas : i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord;

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

³ Dans le cas des prêts libellés en devises pour lesquelles l'OCDE ne calcule pas le TCIR, le calcul de l'élément don doit être basé sur le TCIR composite (moyenne pondérée) des monnaies entrant dans la composition du DTS.

ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations ; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.

17. **Transmission des informations.** L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Niveau plancher sur les recettes fiscales brutes

18. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

E. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base

19. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, hors dons et recettes de privatisation, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financée par les créanciers ou donateurs extérieurs et les dépenses PPTE.

F. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base hors dépenses financées avec les ressources de privatisation de SOTELMA

20. Le solde budgétaire de base hors dépenses financées avec les ressources de privatisation de SOTELMA est défini conformément au solde budgétaire de base défini dans le paragraphe 18, duquel sont déduites les dépenses financées avec les recettes de privatisation de SOTELMA tirées du compte spécial auprès de la BCEAO.

G. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

21. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses du Ministère de l'Education de Base, du Ministère de l'Education Secondaire et Supérieure et de la Recherche Scientifique, du Ministère de la Santé, et du Ministère du Développement Social. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

III. MESURES STRUCTURELLES

22. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.

23. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** seront apportées **au Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire seront comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction sera faite entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction sera effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction sera faite entre le Trésor, l'Institut National de Protection Sociale (INPS) et les autres entités publiques. Au sein des opérations du Trésor, les dépôts et tirages sur le compte de recettes de privatisation SOTELMA seront isolés spécifiquement. Les autres financements comprennent principalement les chèques non encaissés, les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

24. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
Finances Publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du gouvernement (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) et détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central et TOFE consolidé	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les dépenses financées sur les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois	
Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines	

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur ordonnancement	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments net de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
Balance des paiements	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶21.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

**Sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit,
et demande de modification de critères de réalisation et d'augmentation du niveau d'accès
Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Roger Nord et Thomas Dorsey

Le 26 mai 2011

- **Relations avec le FMI.** Cette section décrit l'assistance financière et technique fournie par le FMI et fournit des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change du Mali.
- **Plan d'action conjoint (JMAP).** Cette section décrit les priorités et les principales activités du Groupe de la Banque mondiale ainsi que les domaines de coopération entre le FMI et les autorités maliennes.
- **Questions statistiques.** Cette section évalue la qualité des statistiques. La communication des données aux fins de la surveillance est dans l'ensemble adéquate, mais pour un large éventail de statistiques économiques, des lacunes compliquent l'analyse de l'évolution économique du pays.

	Page
I. Relations avec le FMI	3
II. Relations avec le Groupe de la Banque mondiale	7
III. Questions d'ordre statistiques	8

I. MALI: RELATIONS AVEC LE FMI

(au 30 avril 2011)

I. Date d'admission : 27 septembre 1963 Article VIII

II. Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	93,30	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)</u>	83,30	89,28
<u>Position de réserve au FMI</u>	10,00	10,72

III. Département des DTS	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Allocation cumulative nette</u>	89,36	100,00
<u>Avoirs</u>	73,43	82,17

IV. Encourt des achats et des prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords FEC	33,72	36,15

V. Accords financiers les plus récents

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC ¹	28 mai 2008	31 déc 2011	27,99	25,99
FEC ¹	23 juin 2004	30 nov. 2007	9,33	9,33
FEC ¹	6 août 1999	5 août 2003	51,32	51,32

¹ Anciennement FRPC.

VI. Projection des obligations financières envers le FMI²

(millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	À échoir				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	0,40	1,20	2,90	5,20	5,67
Commissions/intérêts	<u>0,06</u>	<u>0,17</u>	<u>0,16</u>	<u>0,16</u>	<u>0,14</u>
Total	<u>0,46</u>	<u>1,37</u>	<u>3,06</u>	<u>5,35</u>	<u>5,81</u>

² Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre <u>original</u>	Cadre <u>renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement d'une aide au titre de l'initiative PPTE			
Date du point de décision	sept. 1998	sept. 2000	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) ¹	121,00	417,00	
dont: aide du FMI (en millions de dollars EU)	14,00	45,21	
(Équivalent en DTS – en millions)	10,80	34,74	
Date d'arrivée au point d'achèvement	sept. 2000	mars 2003	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	10,80	34,74	45,54
Assistance intérimaire	--	9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement complémentaire au titre des revenus d'intérêt ²	--	3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

¹ L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

² Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement, qui correspond aux revenus des intérêts accumulés sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS) ¹	75,07
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	62,44
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	12,63
II. Allègement de la dette par la facilité (en millions de DTS)	

Dette admissible

Date de décaissement :

	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
janvier 2006	s.o	75,07	75,07

¹ L'IADM fournit un allègement de dette intégral aux pays qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à la fin de 2004, non encore remboursée au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Evaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États de l’Union économique et monétaire ouest-africaine. La dernière évaluation en date des sauvegardes à la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. Il en ressort que la BCEAO maintient en place des contrôles au niveau opérationnel. Le cadre global de la gouvernance devait néanmoins être renforcé par la création d’un comité d’audit de façon à ce que le Conseil d’administration exerce la supervision voulue sur la structure de contrôle, y compris les mécanismes d’audit et les états financiers. La réforme institutionnelle de l’UEMOA et de la BCEAO, achevée après l’approbation du rapport d’évaluation des sauvegardes, prévoyait expressément la création du comité d’audit, qui devrait maintenant commencer ses activités. Il conviendrait aussi de poursuivre les efforts en vue d’appliquer intégralement les normes internationales d’information financière (IFRS).

X. Régime de change

Le Mali est membre de l’UEMOA. Le régime de change, commun à tous les pays membres de l’Union, n’impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA (FCFA), a été rattachée au franc français au taux de 1 franc français pour 50 FCFA de 1948 au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le FCFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 1 franc français pour 100 FCFA. Le FCFA est rattaché à l’euro au taux de 1 euro pour 655,96 FCFA depuis le 1^{er} janvier 1999.

Le 1^{er} juin 1996, le Mali et les autres membres de l’UEMOA ont accepté les obligations de l’article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI.

Du fait qu’il partage avec les autres membres de l’UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali est en conformité avec le barème tarifaire de l’Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l’UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22,1 % à 14,6 % entre 1997 et 2003 (dernières informations disponibles); le taux maximum est actuellement de 20 %. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l’Union européenne jouissent en général d’un traitement préférentiel non réciproque sous forme d’exemption de droits d’entrée en vertu de l’initiative «Tout sauf les armes». Les produits maliens bénéficient d’un régime d’accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l’Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admis à bénéficier des avantages de l’*African Growth and Opportunity Act* des États-Unis. Au niveau de l’UEMOA, les exportations maliennes ne rencontrent pas officiellement d’obstacles réglementaires.

XI. Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Mali au titre de l'article IV se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation approuvée en juillet 2002. Les consultations de 2010 au titre de l'article IV (EBS/10/132) ont été achevées par le Conseil d'administration le 16 juillet 2010. Les prochaines consultations au titre de l'article IV devraient être achevées d'ici à juillet 2012.

XII. Assistance technique

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Expert	avril 2011	TOFE (tableau harmonisé des opérations financières de l'État)
FAD	Expert	avril 2011	Comptabilité publique, déclarations budgétaires, gestion de trésorerie
FAD	Expert	mars 2011	Comptabilité publique, déclarations budgétaires, gestion de trésorerie
FAD	Expert	fév. 2011	Comptabilité publique, déclarations budgétaires, gestion de trésorerie
AFRITAC	Expert	janv. 2011	Comptes nationaux
AFRITAC	Expert	sept. 2010	Administration des impôts
FAD	Services du FMI	sept. 2010	Politique fiscale
AFRITAC	Conseiller en supervision bancaire	juin 2010	Restructuration d'une banque publique
AFRITAC	Expert	mai 2010	Établissement d'un budget-programme
AFRITAC	Expert	mai 2010	Administration des douanes
AFRITAC	Expert	avril 2010	Administration du cadastre
MCM	Services du FMI	avril 2010	Gestion de la dette publique
FAD	Expert	avril 2010	Administration des impôts
FAD	Expert	mars 2010	Administration des dépenses
AFRITAC	Conseiller STA	fév. 2010	Compiler les données du TOFE concernant les financements
AFRITAC	Conseiller STA	août 2009	Atelier sur l'utilisation du manuel 2001 sur les statistiques de finances publiques (MSFP) pour établir ce type de statistiques
FAD	Expert	juin 2009	Administration des impôts
FAD	Expert	nov. 2008	Aider à créer une unité pour les contribuables moyens
AFRITAC	Conseiller STA	oct. 2008	Atelier sur le TOFE actuel
FAD	Expert	oct. 2008	Aider à l'informatisation du Trésor
AFRITAC	Expert	sept. 2008	Préparer les données-sources pour les comptes nationaux de 2006

XIII. Représentant résident

M. Alain Feler est le Représentant résident du FMI à Bamako depuis novembre 2008.

II. RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE
Matrice du Plan d'action conjoint Banque mondiale-FMI

Titre	Produits	Échéancier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale	Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP) 6	Identification : août 2011 Pré-évaluation : novembre 2011 Evaluation et négociations : janvier 2012	mars 2012
	Assistance technique en matière de gouvernance et de décentralisation budgétaire	Supervision: février 2012	avril 2012
	Notes sur la pauvreté et sur l'égalité hommes-femmes Étude économique et sectorielle	Nettoyage des données et présentations sous forme de tableaux : décembre 2010 Atelier consacré à un examen préliminaire du profil de la pauvreté : mai 2011	décembre 2011
Programme de travail du FMI	Septième revue de l'accord FEC / éventuellement discussion d'un nouvel accord	septembre 2011	décembre 2011
	Consultations au titre de l'article IV / éventuellement première revue du nouvel accord	mars 2012	juin 2012
	Conseiller au Trésor	mai 2011	avril 2012
B. Demandes d'apports au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaires sur la composition du budget 2012 et des liens entre les crédits budgétaires et le CSCR	septembre 2011	décembre 2011
	Répercussions budgétaires des régimes de retraite et de protection sociale, ainsi que des réformes du secteur de l'électricité	septembre 2011	décembre 2011
Demande de la Banque mondiale au FMI	Information sur l'évolution macroéconomique récente, les projections et analyse macro-économiques pour 2012 et le moyen terme	novembre 2011	janvier 2012
		mars 2012	juin 2012
		septembre 2012	décembre 2012
C. Accord sur les produits conjoints			
Programme de travail conjoint	Analyse conjointe Banque mondiale-FMI de la viabilité de la dette	septembre 2011	décembre 2011
	Note consultative conjointe Banque mondiale-FMI sur le CSCR III	mars 2012	juin 2012

III. MALI— QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE (au 10 mai 2011)
A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance
Général: Les données communiquées par les autorités présentent certaines lacunes, mais elles sont globalement suffisantes pour assurer la surveillance.
Comptes nationaux : Les comptes économiques du Mali sont préparés par l'Institut national de la statistique (INSTAT) conformément au Système de comptabilité nationale 1968 (SCN 1968), adapté à certaines caractéristiques propres au pays. Ils sont établis sur une base annuelle. Cependant, les données concernant la comptabilité nationale présentent des faiblesses en termes d'exactitude, de couverture et de délais de production, qui tiennent essentiellement à l'insuffisance des données-sources, ainsi qu'au manque de crédits et de personnel technique de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI). La mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) se poursuit avec le concours de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de l'AFRITAC-Ouest. Les données établies pour 2006, nouvelle année de base, sont maintenant prêtes et celles pour 2007 presque achevées. Une nouvelle série de comptes nationaux couvrant la période 1997-2007 devrait être disponible d'ici 2011.
Statistiques de prix : Depuis le début de 1998, INSTAT compile et publie, en concertation avec d'autres membres de l'UEMOA, un indice mensuel harmonisé des prix à la consommation (IPC) pour Bamako. Une nouvelle base de l'IPC a été définie en 2008, avec un nouveau panier de produits et des coefficients de pondération révisés.
Statistiques de finances publiques : Dans le cadre du processus d'intégration économique des pays membres de l'UEMOA, le Mali a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre commun établi avec l'assistance technique du FMI (TOFE). De nouveaux efforts s'imposent toutefois pour abréger les délais de diffusion du TOFE et améliorer la cohérence d'une partie de ses données-sources. Les travaux progressent avec le concours du Département des statistiques et l'AFRITAC-Ouest pour mettre au point des outils de calcul, appliquer les directives adoptées en juin 2009 pour l'établissement des statistiques régionales et former les fonctionnaires maliens à la méthodologie du MSFP 2001. Les statistiques budgétaires sont affichées sur les sites Internet de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de l'Institut national de la statistique (INSTAT) et de l'UEMOA. En février 2010, des agents de l'AFRITAC-Ouest se sont rendus au Mali pour aider les autorités à compiler les données du TOFE relatives aux financements. Une attention particulière a été accordée à la cohérence entre les données relatives aux financements et les données relatives aux recettes et aux dépenses. Les statistiques de la dette publique sont préparées et supervisées par deux organismes distincts : la Direction nationale de la dette publique (DNDP) pour celles de la dette extérieure et la Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique pour celles de la dette intérieure. La DNDP est équipée du logiciel de comptabilité CS-DRMS. Les données et projections de la dette sont en général de bonne qualité, mais la présentation des données et la couverture de l'allègement de la dette (multilatérale et bilatérale) pourraient être améliorées. Une procédure permettant d'actualiser régulièrement les projections de taux de change est nécessaire de même qu'une maîtrise complète du logiciel.

<p>Statistiques monétaires : Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la BCEAO, sont généralement adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Leur exactitude est quelque peu limitée par l'utilisation de coefficients de tri qui ne sont plus d'actualité pour estimer les montants des billets circulant entre les pays de la BCEAO, qui servent ensuite à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre.</p>	
<p>Balance des paiements : La BCEAO est responsable de la compilation des statistiques relatives à la balance des paiements du Mali. En vertu des dispositions qui régissent les relations financières avec le reste du monde, la banque centrale est autorisée à demander à toute personne ou entité juridique de lui fournir les informations nécessaires pour établir les données de balance des paiements. Pour être validées, les données ainsi compilées doivent être approuvées par le Comité de la balance des paiements du Mali, qui est présidé par le ministre des finances. La BCEAO fait office de secrétariat du Comité de la balance des paiements, pour le compte du Mali. Actuellement, la banque centrale se sert d'enquêtes auprès des agents économiques pour recueillir ses données. Elle teste une méthode de compilation des données fondée sur les règlements des banques, des établissements financiers et de l'Office national des postes avec le reste du monde.</p> <p>Les notions et définitions utilisées pour compiler les statistiques de balance des paiements sont dans l'ensemble conformes aux principes énoncés dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (BPM5).</p>	
<p>B. Normes et qualité de données</p>	
<p>Le Mali participe depuis septembre 2001 au système général de diffusion des données (SGDD). Les métadonnées doivent être mises à jour.</p>	<p>Pas de données RONC disponibles.</p>
<p>C. Communication d'informations au Département des statistiques</p>	
<p>Des informations sur les taux de change, la position au FMI, la liquidité internationale, les autorités monétaires, les banques créatrices de monnaie, la situation monétaire, les taux d'intérêt, les prix (IPC), les transactions et positions internationales, la balance des paiements, les finances publiques, les comptes nationaux et la population sont actuellement communiquées au Département des statistiques pour publication dans les «<i>International Financial Statistics</i>» (IFS). Les données relatives à la position extérieure globale jusqu'à l'exercice 2008 sont publiées dans les IFS et dans l'annuaire «<i>Balance of Payments Statistics Yearbook</i>».</p>	

Indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(au 29 avril 2011)

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Fréquence des données⁷	Fréquence de communication⁷	Fréquence de publication⁷
Taux de change	Courante	Courante	Q	M	M
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	déc. 2010	mars 2011	M	M	M
Monnaie centrale	déc. 2010	mars 2011	M	M	M
Masse monétaire au sens large	déc. 2010	mars 2011	M	M	M
Bilan de la banque centrale	déc. 2010	mars 2011	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	déc. 2010	mars 2011	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Courante	Courante	I	H	M
Indice des prix à la consommation	mars 2011	avril 2011	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴	ND	ND			
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	T4 2010	mars 2011	M	T	A
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	2010	mars 2011	M	I	A
Solde extérieur courant	2010	mars 2011	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2010	mars 2011	A	A	A
PIB/PNB	2010	mars 2011	A	A	Semestriel
Dette extérieure brute	2010	mars 2011	A	A	A
Position extérieure globale ⁶	2008	avril 2009	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges doivent être identifiés séparément. Les données doivent en outre comprendre les engagements à court terme liés à une devise étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que la valeur nominale des dérivés financiers pour paiement ou perception de devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), et les administrations des États fédérés et locales.

⁵ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non résidents.

⁷ Fréquences quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), et non disponible (ND).

Déclaration du représentant des services du FMI sur le Mali
8 juin 2011

1. La présente déclaration contient des informations qui sont devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI le 27 mai 2011. Ces nouvelles informations ne modifient pas l'évaluation effectuée par les services du FMI.
2. D'après les premières estimations, l'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales à fin mars a été manqué de 18 milliards de FCFA (0,4 % du PIB) en raison principalement d'un manque à percevoir de taxes indirectes. En revanche, les objectifs indicatifs relatifs au solde budgétaire de base et au financement de l'État par les banques et le marché ont été atteints en raison d'un niveau de dépenses inférieur aux prévisions du programme.
3. Les autorités ont respecté le repère structurel de fin mai 2011 relatif à la nouvelle présentation du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) à fin mars (Mémoire de politiques économiques et financières [MPEF], tableau 4 et §25).

Déclaration de Kossi Assimaidou, Administrateur pour le Mali
8 juin 2011

1. Les autorités maliennes que je représente tiennent à remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI des précieux conseils qui leur sont continuellement prodigués pour les aider à mettre en œuvre leur programme économique appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). L'accord FEC actuel arrivant à son terme dans quelques mois, les autorités saluent l'approche inclusive adoptée par les services du FMI pour préparer l'évaluation ex-post (EEP) de l'appui apporté par le FMI à des programmes sur une longue durée, actuellement examinée par le Conseil d'administration, en même temps que le rapport des services.

2. L'évolution de la situation économique en 2010 s'est essentiellement caractérisée par une croissance soutenue, une faible inflation, des résultats budgétaires meilleurs que prévus, un affaiblissement de la position extérieure, et une amélioration des indicateurs de solidité financière. En outre, le programme a donné de solides résultats, puisqu'à fin décembre 2010, tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs étaient respectés, à l'exception de l'objectif indicatif relatif aux dépenses prioritaires. Côté structurel, tous les repères ont été mis en œuvre sauf un, ce qui s'est concrétisé par de nouvelles améliorations de l'administration fiscale et douanière, une atténuation des vulnérabilités du système bancaire, et une meilleure gestion des finances publiques. Par ailleurs, les autorités sont en train de mettre en place un système de gestion et de remboursement rapide des crédits de taxe sur la valeur ajoutée aux entreprises concernées, question à l'origine de la non observation du repère.

Programme d'action et de réforme pour 2011

3. Le programme de réformes restera principalement axé sur les mesures de nature à améliorer l'efficacité de l'administration fiscale et douanière, à parfaire encore la gestion de la dette, à renforcer la gestion des finances publiques et du système financier, et à promouvoir les réformes du secteur cotonnier.

4. Du côté budgétaire, la politique gouvernementale restera guidée par la prudence et se traduira par des mesures visant à maîtriser le déficit budgétaire de base. Dans cette optique, la prochaine loi de finances rectificative apportera les ajustements nécessaires en matière de recettes et de dépenses. Côté recettes, des ressources supplémentaires devraient être assurées par l'amélioration du recouvrement des impôts et l'augmentation des recettes non fiscales. La mise en œuvre du mécanisme de répercussion des cours mondiaux du pétrole sur les prix à la pompe, récemment adopté, permettra de sécuriser les recettes fiscales sur les produits pétroliers, tout en limitant l'impact budgétaire de la hausse des cours mondiaux du pétrole. Les autres mesures clé visant à accroître les recettes seront notamment le plan d'action sur trois ans à mettre en place pour rationaliser la législation fiscale, ainsi que l'élimination

progressive du régime préférentiel de taxation des importations dont bénéficient certaines sociétés aurifères et de l'exonération de la TVA accordée à leurs sous-traitants. Côté dépenses, une meilleure gestion des dépenses d'équipement non prioritaires devrait jouer un rôle crucial à l'avenir.

5. Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action dans le domaine de la gestion des finances publiques. Il prendra notamment des mesures pour assurer que la préparation, l'exécution et la transparence budgétaires respectent mieux les normes régionales en la matière. Parmi ces mesures, il envisage plus particulièrement de faire une analyse d'impact du transfert des comptes détenus par des organismes publics dans des banques commerciales vers le compte du Trésor à la banque centrale, et compte améliorer la présentation des tableaux budgétaires.

6. En vue de renforcer la gestion de la dette, les autorités prévoient de mettre en place une base de données complète de toutes les conventions d'endettement intérieur et garanties de l'État. Tout en continuant à privilégier le financement concessionnel, elles détermineront avec les services du FMI, dans le cadre de la prochaine AVD, le niveau d'emprunt non concessionnel qui pourrait être compatible avec la nécessité de préserver la viabilité de la dette.

7. La réforme du secteur financier continuera à appliquer la stratégie des autorités pour développer ce secteur. Il s'agira notamment de poursuivre les travaux en vue de terminer la restructuration de la banque publique de l'habitat (BHM) et de relever le niveau minimum de capital des banques et autres établissements financiers. Renforcer le contrôle des établissements de micro-finance et améliorer l'accès des petites et moyennes entreprises au financement bancaire resteront également des priorités du programme de réforme dans ce secteur.

8. La réforme du secteur cotonnier sera poursuivie dans l'objectif final de mener à son terme la privatisation en cours de la société d'égrenage du coton, la CMDT, tout en préservant la viabilité du secteur. La situation a bien progressé en ce sens récemment, avec la sélection d'un investisseur intéressé par l'achat de deux des quatre filiales de la CMDT, et tout sera fait pour trouver d'autres acheteurs potentiels pour les autres filiales.

9. Les autorités estiment qu'une augmentation de l'accès au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) contribuerait à amortir l'impact sur la balance des paiements des crises récentes et en cours en Côte d'Ivoire et en Libye. Ces crises se propagent essentiellement sous l'effet d'une baisse des envois de fonds des migrants, d'un affaiblissement des investissements directs étrangers et d'une aggravation des vulnérabilités du système bancaire. Compte tenu de la vulnérabilité du Mali à ces chocs exogènes, les autorités se féliciteraient de voir les administrateurs appuyer la demande d'augmentation d'accès au titre de la FEC.

Evaluation ex-post de l'appui apporté par le FMI à des programmes sur une longue durée

10. A ce stade, l'évaluation ex-post (EEP) de l'appui apporté par le FMI à des programmes sur une longue durée au Mali est tout à fait opportune et accueillie favorablement. Il est encourageant de lire dans l'EEP que certaines des grandes réussites enregistrées dans le cadre des derniers programmes appuyés par le FMI qui font l'objet de l'évaluation, sont liées au maintien de la stabilité macroéconomique et financière et à la préservation de la viabilité de la dette extérieure. L'EEP conclut néanmoins que les deux derniers programmes appuyés par le FMI n'ont eu qu'une efficacité relative dans la réalisation des objectifs essentiels, ce qui implique d'améliorer encore la conception des programmes.

11. La rationalisation récente de la conditionnalité est certes un pas dans la bonne direction, mais il semble que la conception des programmes pourrait être de nature à mieux faciliter la progression vers les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté, fixés dans les programmes appuyés par le FMI au Mali. Le rapport de l'EEP montre effectivement que, malgré la nette priorité donnée à la croissance dans les deux programmes en question, pour suivre les recommandations de l'EEP de 2003, la croissance est restée en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

12. Même si l'EEP souligne à juste titre la nécessité pour les autorités maliennes de diversifier leur économie et de promouvoir le développement du secteur privé pour accroître le potentiel de croissance du pays, il aurait été utile de préciser comment le programme, dans sa conception, pourrait mieux contribuer à atteindre l'objectif souhaité. Les autorités considèrent par exemple que la conditionnalité du programme en matière de dette publique et l'insuffisance du financement extérieur sont les principaux obstacles qui les empêchent d'atteindre les niveaux d'investissements publics nécessaires à une croissance économique forte et durable. L'EEP ne se penche malheureusement pas sur la façon dont les exigences de gestion de la dette imposées par le programme ont pu gêner la poursuite des objectifs de croissance. Par ailleurs, même si la forte exigence de réformer les finances publiques requise par les conditions du programme a pu être utile pour modérer durablement les niveaux de déficit budgétaire, il n'est pas vraiment possible de savoir si elle a contribué à créer la marge de manœuvre nécessaire aux dépenses de développement. Les autorités ont effectivement noté dans leur réponse à l'EEP que la mise en œuvre des conditions structurelles au niveau budgétaire a certes permis d'assainir les finances de l'État, mais n'a pas toujours eu des effets perceptibles sur la croissance économique.

13. En conclusion du rapport de l'EEP, les services du FMI font remarquer que le manque d'appropriation du processus par les parties prenantes principales a été la raison essentielle de la lenteur avec laquelle ont été mises en œuvre les réformes structurelles. Ils

n'explicitent malheureusement pas les autres facteurs liés à la conception des programmes qui auraient pu contribuer à expliquer leurs résultats inégaux dans le domaine structurel. Par exemple, l'amélioration, citée en conclusion, de la mise en œuvre des réformes structurelles ces dernières années grâce à une meilleure appropriation par les acteurs parties prenantes et à une rationalisation du programme de réformes, laisse entendre que certains aspects de la conception du programme y sont peut-être pour quelque chose, mais le rapport ne les approfondit pas. Par ailleurs, l'EEP pose la question de savoir si les mesures du programme relatives à la privatisation de la CMDT sont à même de résoudre les problèmes auxquels est confronté le secteur du coton, et si la privatisation de la BHM peut être menée à son terme sans que des mesures ne soient prises pour renforcer la solidité de la banque.

14. Sur la base des bons résultats du programme et des objectifs de politique générale au titre de la FEC, je serais reconnaissant aux administrateurs de bien vouloir examiner favorablement la demande faite par les autorités que je représente, de conclure la sixième revue et de modifier les critères de réalisation pour la septième revue de l'accord au titre de la FEC.



Communiqué de presse n° 11/231
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 13 juin 2011

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI conclut la sixième revue
de l'accord FEC en faveur du Mali et approuve une augmentation
de 40 millions de dollars EU et un décaissement de 33,7 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a, ce jour, achevé la sixième revue des résultats obtenus par le Mali dans la mise en œuvre du programme économique appuyé par les ressources de la Facilité élargie de crédit (FEC), approuvé un relèvement du niveau d'accès d'un montant équivalent à 25 millions de DTS (environ 40 millions de dollars EU ou 27 % de la quote-part du Mali) pour amortir l'impact des crises en Côte d'Ivoire et en Lybie, et approuvé la modification d'un critère de réalisation. La conclusion de la revue autorise le décaissement immédiat d'un montant équivalent à 21 millions de DTS (environ 33,7 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements effectués jusqu'à présent au titre du programme à l'équivalent de 46,99 millions de DTS (soit 75,3 millions de dollars EU).

L'accord FEC conclu en faveur du Mali a été approuvé par le Conseil d'administration le 28 mai 2008, pour un montant équivalent à 27,99 millions de DTS (environ 45,7 millions de dollars EU; voir [Communiqué de presse n° 08/126](#)). Le 26 janvier 2011, le Conseil d'administration a approuvé la prorogation de l'accord à fin décembre 2011 (voir [Communiqué de presse n° 11/20](#)).

À l'issue des travaux du Conseil d'administration sur le Mali, M^{me} Nemat Shafik, Directrice générale adjointe et Présidente par intérim a fait la déclaration suivante :

« Le Mali a connu une évolution macroéconomique favorable. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FEC restent très satisfaisants et reflètent la détermination des autorités à atteindre les objectifs fixés. Les perspectives économiques pour 2011 sont favorables avec un raffermissement attendu de l'activité économique. Le maintien d'une politique macroéconomique prudente et la stricte application des réformes structurelles seront nécessaires pour réduire les facteurs de vulnérabilité, diversifier l'économie, poursuivre la hausse de la croissance économique et faire reculer la pauvreté.

La politique budgétaire reste prudente. Le collectif budgétaire 2011 est conforme aux objectifs macroéconomiques du programme. Les prix intérieurs des produits énergétiques doivent être alignés sur l'évolution des cours mondiaux du pétrole afin d'épargner des ressources pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Bien que la gestion des finances publiques ait été renforcée, des progrès supplémentaires s'imposent. Les autorités se sont engagées à simplifier le code des impôts et à moderniser les administrations fiscale et douanière afin de renforcer la mobilisation des recettes et améliorer le climat des affaires. Les autorités entendent aussi réduire le nombre pléthorique de comptes détenus par des entités publiques dans les banques commerciales, appliquer les directives de l'Union économique et monétaire ouest-africaine afin d'accroître la transparence et de renforcer le contrôle, pour affermir le recouvrement des recettes et l'exécution budgétaire.

Pour réduire les facteurs de vulnérabilité externes inhérents à la concentration des exportations sur l'or, les autorités doivent poursuivre une gestion prudente de la dette et redoubler d'efforts pour diversifier l'économie malienne. La privatisation en temps voulu de la société d'égrenage du coton, la réforme du secteur de l'électricité et le développement du secteur financier seront autant d'étapes déterminantes pour l'avenir » a conclu la Présidente par intérim.